

1068

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DU 18 MARS

PAR

PAUL LANJALLEY ET PAUL CORRIEZ

---

Septième fascicule

LUTTE DANS PARIS. — CONCLUSION.

---

Prix : 1 franc

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

45, boulevard Montmartre, et faubourg Montmartre, 43

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

---

1874

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

17273  
F B E 30-7

La population attribua tout d'abord ce triste événement à la trahison; on y vit une manœuvre des Versaillais. La proclamation suivante adressée dans la soirée par le Comité de salut public au peuple de Paris, affirmait que les Versaillais étaient coupables de cet incendie :

Le gouvernement de Versailles vient de se souiller d'un nouveau crime, le plus épouvantable et le plus lâche de tous.

Ses agents ont mis le feu à la cartoucherie de l'avenue Rapp et provoqué une explosion effroyable.

On évalue à plus de cent le nombre des victimes.

Des femmes, un enfant à la mamelle, ont été mis en lambeaux.

Quatre des coupables sont entre les mains de la sûreté générale.

Paris, le 27 floréal an 79.

*Le Comité de salut public.*

Parmi les personnes arrêtées et soupçonnées d'être les auteurs de cette catastrophe si meurtrière, se trouvait le comte Zamoïsky, d'origine polonaise.

Le lendemain, le délégué à la guerre adressa au Comité de salut public le rapport suivant concernant ce déplorable événement :

Hier, vous appreniez l'épouvantable forfait commis dans nos murs par nos infâmes ennemis, et vos cœurs patriotiques ont frémi d'indignation contre les coupables et de douleur pour tant d'innocentes victimes.

La cour martiale est saisie.

Justice sera faite sans retard.

Aujourd'hui, nous ne pouvons encore vous donner le nombre exact des victimes, lequel, heureusement, est bien au-dessous de ce qu'on avait à craindre.

Les constatations se poursuivent, et le résultat en sera communiqué.

Les pompiers de la Commune ont, dans cette douloureuse circonstance, montré le dévouement qui leur est habituel.

Grâce à leur héroïsme et à celui de marins immédiatement accourus, des fourgons chargés de cartouches, dont les roues commençaient à s'enflammer, ainsi que des tonneaux de poudre, ont été retirés du foyer de l'incendie.

Nous ne parlerons pas du sauvetage des blessés et des habitants ensevelis prisonniers dans leurs maisons réduites en débris. Pompiers et citoyens ont, à cet égard, rivalisé de courage et de dévouement.

Les citoyens Avrial et Sicard, membres de la Commune, étaient aussi des premiers sur le lieu du danger.



Douze chirurgiens de la garde nationale se sont rendus à l'avenue Rapp, et ont organisé le service médical avec un empressement que je ne saurais trop louer.

En somme, une cinquantaine de blessés; la plupart des blessures sont légères; voilà ce qu'auront gagné les hommes de Versailles.

La perte en matériel est sans importance, eu égard aux immenses approvisionnements dont nous disposons; il ne restera à nos ennemis que la honte d'un crime aussi inutile qu'odieux, lequel ajouté à tant d'autres, à défaut de nos invincibles moyens de défense, suffirait à tout jamais pour leur fermer les portes de Paris.

Tout le monde a fait plus que son devoir; nous avons peu de morts à déplorer.

Paris, le 28 floréal an 79.

*Le délégué civil à la guerre,*  
DELESCLUZE.

Cet accident n'était certainement pas le fait du hasard, mais de la malveillance, car on remarqua que les ouvriers qui quittaient ordinairement les ateliers à sept heures du soir, en étaient sortis ce jour-là vers cinq heures. Le dessein de faire sauter cette importante cartoucherie était donc prémédité, et le départ insolite des ouvriers ferait présumer que ceux qui l'avaient formé se seraient concertés avec des personnes attachées à l'établissement. Quoi qu'il en soit, il ne fut pas prouvé que ce crime résultait d'une manœuvre versaillaise. La Commune l'affirma, mais aucun document rendu public ne vint donner à cette affirmation, à cette présomption, un caractère de véracité indubitable. Une enquête eut lieu, mais ses conclusions restèrent ignorées, soit qu'elle n'ait pas été terminée, soit qu'on n'ait pas jugé nécessaire d'en publier le résultat.

**Jeudi 18 mai 1871**

Au Sud, le combat fut moins acharné que les jours précédents; les bastions canonnèrent le fort d'Issy; en somme, aucun résultat appréciable ne se produisit dans cette journée.

Dans le bois de Boulogne des rencontres très-sérieuses eurent lieu entre les fédérés et les Versaillais soutenus par le feu très-intense du Mont-Valérien et de Montretout. Dans la journée, les fédérés parvinrent à repousser leurs adversaires jusque dans leurs tranchées.

La nuit, les troupes de Versailles tentèrent une attaque du côté de la porte Maillot et vers la Muette. Après un combat qui dura plusieurs heures et auquel l'artillerie prit des deux côtés une part très-active, les fédérés, cette fois-ci, repoussèrent avec beaucoup de vigueur les Versaillais; mais non sans éprouver de grandes pertes.

Toute la partie gauche de l'avenue de Neuilly était au pouvoir de l'armée versaillaise qui occupait tout le bois de Boulogne. De ce côté la situation devenait donc de plus en plus périlleuse. Les batteries de fort calibre établies dans le bois continuaient avec vigueur leur œuvre de destruction du rempart. Tout faisait présager que, prochainement, les Versaillais tenteraient l'assaut sur divers points de l'enceinte entre Neuilly et la Seine.

Le bombardement de la ville, d'abord circonscrit à Neuilly, aux Ternes et à la partie supérieure des Champs-Élysées, avait atteint depuis quelque temps un plus grand nombre de quartiers. Son



intensité les rendait maintenant inhabitable : à Auteuil, à Passy et à Batignolles, on s'empressait de déménager.

Pendant la lutte qui eut lieu dans la nuit du 18 mai au bois de Boulogne on s'empara d'un jeune garçon d'une quinzaine d'années, soupçonné de jouer le rôle d'espion pour les Versaillais. Interrogé, il finit par avouer qu'il avait reçu de l'argent de Versailles et qu'il faisait passer des lettres. Le citoyen Johannard, membre de la Commune, délégué civil auprès du général La Cécilia, déclara qu'il fallait fusiller sur-le-champ ce jeune garçon. Le général La Cécilia et ses officiers d'état-major ayant exprimé le même avis, l'exécution ordonnée eut lieu le lendemain à midi.

A la séance de la Commune du 19, le citoyen Johannard donna connaissance de cet acte, parce qu'il lui paraissait « grave ». « En « pareil cas, j'agirai toujours de même, ajouta-t-il. » Le récit de l'exécution de ce jeune enfant et cette déclaration ne troublèrent pas les membres de la Commune présents à la séance ; ils ne parurent pas penser que cette fusillade nécessitât une observation ou un blâme. Et cependant une telle action était, non pas seulement « grave, » ainsi que la qualifiait avec beaucoup d'indulgence son auteur, mais répréhensible et criminelle. Elle divulguait une aberration profonde du sens moral et un mépris total des droits de l'humanité.

La Commune de Paris, considérant qu'il y aurait utilité à ce que tous ses actes, décrets, arrêtés, circulaires fussent réunis dans un recueil spécial, ordonna que tous les actes officiels seraient insérés dans un journal ayant pour titre : *Bulletin des lois*, qui devait paraître hebdomadairement.

Sur la proposition du délégué à l'enseignement qui se plaignait que, dans certains quartiers, les écoles fussent encore dirigées par les jésuites, la Commune décida qu'un état de tous les établissements d'enseignement tenus, malgré ses ordres, par des congréganistes, serait dressé dans les quarante-huit heures, et que les noms des délégués à la municipalité de l'arrondissement où les injonctions de la Commune relatives à l'établissement de l'enseignement exclusivement laïque n'auraient pas été exécutés, seraient publiés chaque jour, à titre de blâme, au *Journal officiel*.

Le délégué aux services publics prit, le 18 mai, l'arrêté suivant, concernant les réquisitions de logement :

Le membre de la Commune délégué aux services publics,  
Considérant qu'il est indispensable qu'une mesure uniforme soit adoptée par tous les arrondissements de Paris, en ce qui concerne le paiement de logements dus aux maîtres d'hôtel,

Arrête :

Il ne sera payé, jusqu'à nouvel ordre, aux maîtres d'hôtel aucune réquisition de logement antérieure au 18 mars.

La vérification des créances postérieures au 18 mars se fera au bureau du vérificateur (ministère des finances), et aucun paiement ne sera effectué sans le visa du chef vérificateur.

En conséquence, il est formellement interdit aux caissiers des municipalités de Paris, chargés de ce service, de solder tout ou partie de ce qui peut être dû avant le 18 mars.

Tout compte présenté à la vérification devra être accompagné des bons et pièces justificatives.

Paris, le 18 mai 1871.

*Le membre de la Commune délégué aux services publics,*

J. ANDRIEU.

*Le chef du bureau des vérificateurs,*

HAMLET.

Le chef de la délégation scientifique rappela, le 18 mai, par une note, que les possesseurs de phosphore et de produits chimiques qui n'avaient pas répondu à l'appel qui leur avait été fait s'exposaient à une saisie immédiate de ces produits. La Commune paraissait décidément avoir un immense intérêt à requérir les produits de cette nature.

Nous avons eu occasion de constater que quelques arrêtés du Comité de salut public n'étaient pas recouverts de la signature de tous ses membres, et nous avons blâmé cette licence. Il est nécessaire, surtout lorsque les mesures sont dictatoriales, qu'elles se produisent au moins avec toute l'authenticité désirable. Le Comité de salut public n'admettait pas de semblables observations. Du moment qu'il avait révélé sa volonté par l'intermédiaire soit de l'ensemble de ses membres, soit d'un seul d'entre eux, il fallait obéir, si l'on ne voulait être déféré, conformément à la note ci-jointe, à la cour martiale comme criminel de haute trahison :

Des ordres donnés par le Comité de salut public n'ont pas été exécutés parce que telles ou telles signatures n'y figuraient pas.

Le Comité de salut public prévient les officiers de tous rangs, à quel-

ques corps qu'ils appartiennent, ainsi que tous les citoyens, que le refus d'exécuter un ordre émané de lui entraînera le renvoi immédiat du coupable devant la cour martiale, sous l'inculpation de haute trahison.

Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.

*Le comité de salut public :*

ANT. ARNAUD, EUDES, BILLIORAY, F. GAMBON, G. RANVIER.

La proclamation suivante fut adressée le 18 mai aux gardes nationaux par le Comité de salut public, qui, de temps à autre, s'efforçait ainsi de soutenir leur ardeur et de les stimuler :

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS

Vos ennemis, ne pouvant vous vaincre, voudraient vous déshonorer. Ils vous jettent les épithètes de brigands et de pillards, en ajoutant ainsi la calomnie à la série de leurs crimes. Répondre par la force à leurs attentats contre la République, voilà le brigandage; lutter pour le triomphe des franchises communales, voilà le pillage.

Bonapartistes, orléanistes et chouans sont ligués contre vous et n'ont de lien commun que leur haine pour la Révolution. Ils rêvent de rétablir un trône qui servirait de rempart à leurs privilèges, et ils voudraient écraser la République, garantie de tous les progrès, sous l'ignorance des campagnes qu'ils égarent ou corrompent.

Vous déjouerez leurs projets liberticides par votre discipline et votre héroïsme. Leurs trahisons nous ont empêchés de sauver l'intégrité de notre patrie, mais elles n'auront pas la puissance de nous rejeter sous le joug, même passager, d'une restauration monarchique.

Il faut que ces insurgés contre les droits du peuple en prennent leur parti : nous réaliserons le sublime programme tracé par nos pères en 92. L'ordre dans la République, la liberté, l'égalité, la fraternité, ne demeureront pas lettre morte. La lutte soutenue en France depuis quatre-vingts ans contre le vieux monde va toucher à son dénouement.

Si vous remplissez vos devoirs, il n'est pas douteux : c'est Paris triomphant, ce sont les villes qui brûlent de suivre votre exemple, ce sont les campagnes élevées à la notion de leurs droits, c'est la République devenue inébranlable et affranchissant le peuple de l'ignorance et de la misère, c'est une ère nouvelle ouverte à tous les progrès.

Si, au contraire, vous hésitez ou vous reculez, ce serait Paris livré aux vengeances féroces des sicaires de Versailles et noyé dans les flots de sang, ce serait la dévastation et le carnage dans toutes les rues, l'égorgeement et la déportation des républicains dans toute la France, le deuil de la République ajouté au deuil national, l'esclavage du citoyen greffé sur la patrie démembrée, une rétrogradation effroyable dans toutes les orgies du royalisme.

Gardes nationaux ! votre choix est fait : vous combattez pour la République, pour votre salut, pour la plus noble des causes, et vous vaincrez !  
Vive la République !

Vive la Commune !

Paris, le 27 floréal an 79.

*Le Comité de salut public.*

La commission de la guerre démentit comme il suit une assertion du journal *le Français* de Versailles :

*La Patrie* du 17 mai reproduit, d'après *le Français* de Versailles, une déclaration du conseil de la Société de secours aux blessés, qui proteste contre « la saisie de ses biens meubles et immeubles effectuée à Paris, dans la nuit du 13 au 14 avril, par le délégué de la Commune ».

Il est faux que cette saisie ait eu lieu. La Commune s'est contentée de placer, au lieu et place du conseil qui s'est réfugié à Versailles, un administrateur de son choix que les deux seuls membres de la Société restés à Paris ont accepté, puisqu'ils continuent à s'occuper de l'administration conjointement avec le délégué de la Commune.

*(La commission de la guerre.)*

Toutes les Compagnies n'avaient pas cru devoir obtempérer aux ordres de la Commune relatifs soit au paiement de leurs impositions, soit aux versements de leurs droits et redevances dus à l'État ou à la ville de Paris. Les Compagnies de chemins de fer, abusivement sommées de verser le montant de l'imposition du dixième du prix des places, s'exécutèrent. D'autres Compagnies ou Sociétés refusèrent obstinément de faire aucun versement au trésor de la Commune. L'une d'elles, qui se trouvait dans ce cas, fut l'objet de l'arrêté suivant du délégué aux finances :

Le délégué aux finances,

Considérant que les Compagnies concessionnaires des marchés n'ont fait aucun versement des sommes dues depuis la guerre jusqu'à ce jour; qu'en outre lesdites Compagnies ont perçu dans les marchés le prix entier des places jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1871, et demi-place jusqu'à ce jour;

Vu le refus formel desdites Compagnies de solder les sommes dues au 1<sup>er</sup> avril 1871, selon les clauses et conditions du cahier des charges,

Arrête :

Article unique. — Tous les marchés concédés par la ville de Paris à la Compagnie Ferrière ou autre Compagnie rentrent provisoirement, à partir d'aujourd'hui, dans le ressort de la délégation des finances.

*Le membre de la Commune délégué aux finances,*

JOURDE.

La Commune avait ordonné déjà l'arrestation de plusieurs de ses membres soupçonnés ou convaincus d'être mouchards, traîtres ou fous; elle découvrit dans son sein un nouveau mouchard, le nommé Émile Clément, qui avait sollicité et obtenu son adjonction à la commission de sûreté générale, dans l'intention, maintenant manifeste, de parvenir à s'emparer de documents compromettants pour lui, renfermés dans les cartons du personnel de Piétri, l'exprefet de la police impériale. Quelques renseignements imprudemment demandés par cet individu firent mettre la main sur son dossier qui dévoila sa participation à des tripotages policiers inavouables. Le nommé Émile Clément fut immédiatement incarcéré à Mazas.

La chute de la colonne Vendôme eut un immense retentissement en France et surtout dans l'armée, qu'elle affecta douloureusement. Cet acte, que nous avons regretté, parut si abominable que l'on voulut y voir la main des Prussiens. On prétendit qu'il avait été accompli à leur instigation. Il semblait impossible que les Français aient eu l'audace de renverser ce monument, élevé, hélas! « à la gloire de nos armes. » Le chef de l'armée de Versailles porta ce fait à la connaissance de son armée par l'ordre du jour suivant :

Soldats!

La colonne Vendôme vient de tomber.

L'étranger l'avait respectée. La Commune de Paris l'a renversée. Des hommes qui se disent Français ont osé détruire, sous les yeux des Allemands qui nous observent, ce témoin des victoires de vos pères contre l'Europe coalisée.

Espéraient-ils, les auteurs indignes de cet attentat à la gloire nationale, effacer la mémoire des vertus militaires dont ce monument était le glorieux symbole?

Soldats! Si les souvenirs que la colonne nous rappelait ne sont plus gravés sur l'airain, ils resteront du moins vivants dans nos cœurs et, nous inspirant d'eux, nous saurons donner à la France un nouveau gage de bravoure, de dévouement et de patriotisme.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Vendredi 19 mai 1871

L'assaut du fort de Montrouge était renouvelé presque chaque nuit depuis quelques jours; mais ce fort continuait à résister vigoureusement.

Les abords du fort de Vanves étaient devenus bien intenable pour les fédérés, qui s'y trouvaient dans une position très-périlleuse.

Les Versaillais démasquaient chaque jour, ou plutôt chaque nuit, — l'obscurité étant préférable pour ces sortes d'opérations, — de nouvelles batteries.

A l'Ouest, le rempart fut bombardé avec une extrême violence par les batteries de Montretout et par le Mont-Valérien. Dans la journée, ce fort envoya même des obus jusqu'au Trocadéro.

Les travaux d'approche des Versaillais dans le bois de Boulogne furent inquiétés de temps en temps par le feu des bastions. Les troupes de l'Assemblée étaient occupées à réparer les tranchées endommagées par le combat très-meurtrier de la nuit précédente.

La porte du Point-du-Jour et celle d'Auteuil étaient dans un état de délabrement pitoyable.

Sur tous les points menacés par l'incessant bombardement versaillais on construisait des barricades pour faire obstacle à leur entrée. A Passy, ces travaux étaient poursuivis avec une grande activité.

Entre Asnières et Clichy, on se fusilla d'une rive à l'autre sans résultats appréciables.

Partout on sentait que les forces des deux partis se massaient pour un suprême combat.

Par arrêté du délégué à la guerre, en date du 19 mars, le corps « dit des marins » fut dissous. Le délégué à la marine était chargé de le réorganiser.

Conformément aux conclusions de leur « déclaration, » les membres de la minorité de la Commune n'assistèrent pas à la séance du 19 mai, qui ne présenta d'ailleurs aucun intérêt; on y vota divers décrets sans importance. Sur la proposition du citoyen Amouroux, la Commune accorda une pension aux parents des victimes de l'explosion de la cartoucherie de l'avenue Rapp.

La Commune de Paris

Décète :

Il sera fait application aux parents des victimes de la cartoucherie de l'avenue Rapp du décret du 10 avril 1871, concernant les veuves et les orphelins.

Le directeur du service de l'intendance ayant confié au citoyen Cournet qu'il pourrait réaliser dans son service une économie « de deux à trois cent mille francs par jour, » s'il possédait le moyen de mettre fin au vol qui y était organisé, celui-ci proposa à la Commune, qui l'adopta, le décret suivant :

Considérant que dans les jours de Révolution le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime : « Mort aux voleurs ! »

La Commune de Paris

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires ou fournisseurs accusés de concussion, déprédation, vol, seront traduits devant la Cour martiale; la seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort.

Art. 2. — Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le maniement des fonds publics.

Un décret concernant le cumul des traitements fut présenté par le citoyen Vaillant :

Considérant que, sous le régime communal, à chaque fonction doit être allouée une indemnité suffisante pour assurer l'existence et la dignité de celui qui la remplit,

La Commune de Paris

Décète :

Tout cumul de traitement est interdit.

Tout fonctionnaire de la Commune, appelé en dehors de ses occupations normales à rendre un service d'ordre différent, n'a droit à aucune indemnité nouvelle.

Une Commission de comptabilité, sorte de Cour des comptes, fut instituée pour vérifier les opérations des diverses administrations :

La Commune de Paris

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une commission supérieure de comptabilité est instituée.

Art. 2. — Elle se composera de quatre comptables, nommés par la Commune.

Art. 3. — Elle sera chargée de la vérification générale des comptes des différentes administrations communales.

Art. 4. — Elle devra fournir à la Commune un rapport mensuel de ses travaux.

La Commune de Paris.

A la fin de la séance, la Commune décida qu'elle entendrait, le surlendemain, le citoyen Cluseret, toujours détenu à Mazas, et qui avait insisté pour que l'on se prononçât promptement sur son sort.

Le Comité de salut public prononça, par l'arrêté suivant, une nouvelle suppression de journaux, et interdit l'apparition de tout journal « avant la fin de la guerre » :

Le Comité de salut public

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les journaux *la Commune*, *l'Écho de Paris*, *l'Indépendance française*, *l'Avenir national*, *la Patrie*, *le Pirate*, *le Républicain*, *la Revue des Deux-Mondes*, *l'Écho de Ultramar* et *la Justice* sont et demeurent supprimés.

Art. 2. — Aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre.

Art. 5. — Tous les articles devront être signés par leurs auteurs.

Art. 4. — Les attaques contre la République et la Commune seront déferées à la Cour martiale.

Art. 5. — Les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme complices, et leurs presses mises sous scellés.

Art. 6. — Le présent arrêté sera immédiatement signifié aux journaux supprimés par les soins du citoyen Le Moussu, commissaire civil délégué à cet effet.

Art. 7. — La sûreté générale est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 floréal an 79.

*Le Comité de salut public.*

L'un des griefs légitimes des révolutionnaires qui prirent, le 18 mars, la direction des affaires, était la suppression de plusieurs journaux et l'interdiction d'en faire paraître de nouveaux, prononcées quelque temps auparavant, en vertu des pouvoirs conférés par l'état de siège à l'autorité militaire, par le général Vinoy, alors gouverneur de Paris.

Le premier acte du Comité central avait été de supprimer l'état de siège.

Depuis lors, deux mois s'étaient écoulés, pendant lesquels la Commune, à l'instigation d'une majorité révolutionnaire absurde, avait pris les mesures les plus violentes, les plus déplorables, croyant prouver ainsi sa force, tandis qu'en réalité elle ne manifestait, à son grand préjudice, que son impuissance irrémédiable. Elle s'était attaquée successivement à toutes les libertés que la révolution inaugurée le 18 mars devait garantir; elle avait violé tous les droits individuels qu'elle avait mission de protéger. De plus en plus dévoyée, la Commune était maintenant amenée, après les avoir combattus, à suivre les errements funestes du pouvoir auquel elle succédait.

L'article 4 de l'arrêté précédent porte que les attaques contre la République et la Commune seront déferées à la Cour martiale; l'article 5, que les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme *complices*. C'était se montrer beaucoup plus despotique que le second Empire.

Les quelques journaux sensés qui paraissaient encore à Paris, indignés de la législation à laquelle le Comité de salut public prétendait soumettre la presse, délibérèrent pour savoir s'ils continueraient leur publication; quelques-uns s'abstinrent de paraître.

D'autres crurent devoir lutter jusqu'à ce que leur disparition eût été prononcée. L'un des journaux qui prirent cette résolution la justifiait ainsi :

« Nous soumettrons-nous à cette législation draconienne? « Hélas! nous n'avons aucun motif pour ne pas le faire, nous « étant déjà involontairement soumis aux lois de l'Empire et « aux lois du Gouvernement de la défense nationale. Si irrégulier « que puisse être le gouvernement qui siège à l'Hôtel-de-Ville, il « a le pouvoir, il a la force; en faut-il davantage en France pour « justifier toutes les injustices? Que les insurgés soient des traî- « neurs de sabre comme au 18 brumaire, des bourgeois comme « en 1830, de simples conspirateurs comme au 2 décembre, des « avocats comme au 4 septembre, des ouvriers, des socialistes « comme au 18 mars, que nous importe? Puisque les insurgés, « même après la défaite, sont honorés, récompensés, placés au « faite des honneurs, nous sommes bien obligés de reconnaître « que le droit à l'insurrection existe; et n'étant pas les plus forts, « nous nous y soumettons.

« Nous évitons même de protester. Outre que cela devient fati- « gant de protester chaque jour contre le premier venu qui brise « votre plume ou vous met en prison, on a tant abusé des protes- « tations que protester devient ridicule. Nous ferons mieux. Nous « resterons à notre poste au risque d'être traduits devant la Cour « martiale, et jusqu'au bout nous conserverons notre franc-parler. « Si, au lieu de fuir à Versailles, tous les Parisiens qui, en « restant chez eux le 18 mars, ont prêté à l'insurrection un si « précieux concours, en avaient usé de même, Paris ne serait pas « aujourd'hui dans l'alternative de subir la honte de l'intervention « prussienne, ou de se rendre purement et simplement aux héros « de la prétendue défense nationale et de la capitulation finale. »

(*La Vérité.*)

Le Comité central, dont l'influence était maintenant toute-puis- sante, adressa, le 19 mai, la proclamation suivante au peuple de Paris :

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE

COMITÉ CENTRAL

Au peuple de Paris,

A la garde nationale,

Des bruits de dissidence entre la majorité de la Commune et le Comité



central ont été répandus par nos ennemis communs avec une persistance qu'il faut, une fois pour toutes, réduire à néant par une sorte de pacte public.

Le Comité central, préposé par le Comité de salut public à l'administration de la guerre, entre en fonctions à partir de ce jour.

Lui, qui a porté le drapeau de la Révolution communale, n'a ni changé, ni dégénéré. Il est à cette heure ce qu'il était hier : le défenseur né de la Commune, la force qui se met en ses mains, l'ennemi armé de la guerre civile, la sentinelle mise par le peuple auprès des droits qu'il s'est conquis.

Au nom donc de la Commune et du Comité central, qui signe ce pacte de la bonne foi, que les soupçons et les calomnies inconscientes disparaissent, que les cœurs battent, que les bras s'arment et que la grande cause sociale pour laquelle nous combattons tous triomphe dans l'union et la fraternité.

Vive la République!

Vive la Commune!

Vive la Fédération communale!

Paris, 19 mai 1871.

*La Commission de la Commune :*

BERGERET, CHAMPY, GÉRESME, LEDROIT, LONCLAS, URBAIN.

*Le Comité central :*

MOREAU, PIAT, B. LACORRE, GEOFFROY, GOCHIER, PRUDHOMME, GAUDIER, FABRE, TIERSONNIER, BONNEFOY, LACORD, Tournois, BAROUD, ROUSSEAU, LAROQUE, MARÉCHAL, BISSON, OUZÉLOT, BRIN, MARCEAU, LÉVÊQUE, CHOITEAU, AVOINE fils, NAVARRE, HUSSON, LAGARDE, AUDOYNAUD, HANSEY, SOUBRY LAVALETTE, CHATEAU, VALATS, PATRIS, BOUGERET, MILLET, BOULLENGER, BOUIT, DUCAMP, GRELIER, DREVET.

Le Comité central parlait, dans cette proclamation, de dissidences existant entre la majorité de la Commune et lui. Il en existait certainement; mais, quelles qu'elles fussent, elles étaient maintenant sans conséquence et sans danger, puisque le Comité central avait complètement subordonné la Commune. Le Comité était nécessairement d'accord avec celle-ci puisqu'il lui avait retiré, à son profit, toute autorité. Cet accord ressemblait assez à l'unanimité de sentiments qui peut exister entre deux êtres dont l'un veut tuer l'autre et y réussit.

Tous les services de la guerre étaient confiés exclusivement à des membres du Comité central; cette mesure avait obtenu l'approbation du délégué de la Commune, et la guerre devenait de plus en plus la chose capitale. Dirigeant l'administration de

la guerre, le Comité disposait de la force armée; c'était donc bien lui qui, en réalité, possédait le pouvoir; celui de la Commune n'était plus que nominal.

Il était évident que le Comité central se préparait à jouer le premier rôle dans le dénouement du drame qu'il avait préparé et dont il avait suivi avec attention tous les développements, soit qu'il fût au pouvoir, soit qu'il cherchât à le reconquérir après l'avoir abandonné.

Aussi, conformément à l'autorité qu'il avait reconquise, le Comité central s'arrogeait maintenant le droit de prendre des arrêtés. Le 19 mai, il envoyait aux conseils de légion une convocation leur ordonnant de se faire représenter à une réunion de délégués qui devait avoir lieu chaque dimanche, à partir du dimanche 21 mai, au ministère de la guerre. Cette réunion devait avoir pour objet de contrôler la marche de la défense.

Le délégué aux finances fit insérer à *l'Officiel* du 19 mars la note suivante relative aux abus qu'occasionnait la solde de la garde nationale, et dont nous avons déjà parlé :

MINISTÈRE DES FINANCES

La solde de la garde nationale a donné lieu à de scandaleux abus.

Le délégué aux finances a constitué un service spécial de contrôle pour arrêter les détournements qui se commettent tous les jours.

Quant aux misérables qui ont osé profiter des difficultés de la situation actuelle pour tromper indignement la Commune, le service de contrôle est appelé à faire une enquête sévère sur ces délits qui, à l'heure présente, sont des crimes. Leur culpabilité établie, ils seront déférés à la Cour martiale et jugés avec toute la rigueur des lois militaires.

La direction du contrôle, siégeant à la délégation des finances, recevra avec reconnaissance tous les documents de nature à l'éclairer.

Le chef de la délégation scientifique informa, le 19 mai, le public que celle-ci accepterait toutes les soumissions de sulfure de carbone qui lui seraient faites.

On commençait les préparatifs de démolition de la Chapelle expiatoire de Louis XVI. La grille et les bornes qui entouraient ce monument avaient été enlevées dans la journée. On avait aussi défait quelques-uns des bas-reliefs qui se trouvaient dans les galeries extérieures.

Samedi 20 mai 1871

Les forts de Bicêtre et de Montrouge, surtout ce dernier, continuaient à recevoir une pluie d'obus versaillais. Montrouge était dans un état pitoyable : il semblait impossible que les fédérés s'y maintinssent longtemps. Du côté de Vanves, les Versaillais avaient pu s'avancer vers le rempart et ouvrir des tranchées.

Dans la nuit du 19 au 20 mai, plusieurs attaques contre la porte de Sèvres, au Point-du-Jour, avaient été repoussées par les fédérés. Dans la journée du 20, les batteries du bois de Boulogne reprisent leur tir sur le rempart : les brèches grandissaient. Les batteries de Mortemart, de Montretout et du Mont-Valérien envoyèrent, comme de coutume, une avalanche de projectiles sur le rempart, afin d'empêcher les artilleurs de tirer. Les quartiers de Passy et d'Auteuil étaient horriblement ravagés.

Les batteries du rond-point de Courbevoie inquiétaient l'installation de batteries que les fédérés élevaient sur le sommet de l'Arc de Triomphe.

Dans Neuilly et Sablonville, on continuait à se battre d'une barricade à l'autre, sans avantage appréciable pour l'un des deux partis. Il en était de même à Asnières et à Clichy.

Bécon, Gennevilliers, Montmartre et le rempart de Saint-Ouen continuaient à soutenir leur duel d'artillerie si préjudiciable aux habitants de Batignolles.

Les intrigues versaillaises ayant pour but d'effectuer une diversion à l'intérieur, de rallier les gardes nationaux hostiles à la

Commune et de préparer leur prise d'armes au moment opportun, devenaient de plus en plus actives.

On avait saisi récemment une quantité considérable de brassards tricolores qui devaient servir de signes de ralliement aux personnes résolues à prendre leur fusil dans le dessein de s'emparer des points stratégiques les plus importants de Paris, lorsque les troupes de l'Assemblée tenteraient une attaque formidable.

Informé de ces tentatives auxquelles l'état désespéré de la défense, la prolongation de la résistance, la lassitude qu'elle causait chez les fédérés, les fautes commises par la Commune, donnaient plus de hardiesse, le Comité de salut public les surveillait avec une grande vigilance. Pour y mettre obstacle, pour terrifier ceux qui pourraient se laisser séduire par les promesses versaillaises, il publia l'arrêté suivant :

Le Comité de salut public, en présence des tentatives de corruption qui lui sont signalées de toutes parts, rappelle que tout individu prévenu d'avoir offert ou accepté de l'argent pour faits d'embauchage, se rend coupable du crime de haute trahison et sera déferé à la cour martiale.

Paris, le 1<sup>er</sup> prairial an 79.

*Le Comité de salut public :*

ANT. ARNAUD, BILLIORAY, Eudes, F. GAMBON, G. RANVIER.

Malgré l'interdiction ordonnée par le gouvernement de Versailles, le congrès de conseillers municipaux des villes convoqué à Lyon, parvint à se réunir. Seize départements, bravant l'hostilité de M. Thiers, s'y firent représenter. Une délégation fut nommée avec la mission d'aller soumettre au chef du pouvoir exécutif et à la Commune de Paris l'adresse que nous reproduisons, qui exprimait les vœux des départements groupés pour cette action conciliatrice :

AU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A LA COMMUNE DE PARIS

Les délégués, membres de conseils municipaux de seize départements, réunis à Lyon.

Au nom de la population qu'ils représentent, Affirment la République comme le seul gouvernement légitime et possible du pays; l'autonomie communale comme la seule base du gouvernement républicain, et demandent :

- La cessation des hostilités;
- La dissolution de la Commune;
- Les élections municipales dans Paris;
- Les élections pour une Constituante dans la France entière.

Dans le cas où ces résolutions seraient repoussées par l'Assemblée ou par la Commune, ils rendraient responsable devant la nation souveraine celui des deux combattants qui les refuserait et menacerait ainsi de donner à la guerre civile de nouveaux aliments.

Ont signé les délégués des départements suivants :

Ardèche, Bouches-du-Rhône, Cher, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Loire, Haute-Marne, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Var, Vaucluse.

Reçus par MM. Thiers et Picard, les délégués du Congrès de Lyon leur remirent le document précédent, et en obtinrent des réponses analogues aux déclarations précédemment formulées par les membres du Gouvernement.

Les travaux d'approche continués par les Versaillais, les assauts qu'ils avaient déjà livrés, l'énergie persistante des fédérés résolus à faire payer chèrement leur vie, n'étaient pas des indices de solution pacifique à la terrible lutte qui avait déjà fait, depuis cinquante jours qu'elle durait, de si nombreuses victimes. Plus cette lutte se rapprochait de Paris, plus elle apparaissait horrible et détestable. Plus elle durait, plus elle accroissait l'irritation des deux partis. Après avoir cessé à l'extérieur, si le combat se prolongeait à l'intérieur de la capitale, il occasionnerait des désastres plus grands encore. A tant de calamités acquises, à tant de ravages imminents, il n'y avait toujours qu'un seul remède efficace : la conciliation. C'était l'unique moyen de sortir sans réaction, sans animosités, sans déchirements nouveaux, de cette situation affreuse. Mais on se trouvait en présence de cette contradiction bizarre : les événements, qui nécessitaient la conciliation, qui la rendaient de plus en plus urgente, la rendaient aussi de plus en plus impraticable. Toutes les personnes envoyées à Versailles dans un but conciliateur, avaient vu leurs sollicitations dédaigneusement repoussées et qualifiées de « criminelles entreprises. » Tous ceux qui avaient été délégués dans le même but auprès de la Commune, en avaient reçu l'assurance que le meilleur moyen d'amener une transaction, c'était de combattre énergiquement Versailles. Chacun des adversaires proposait immédiatement de prendre parti pour l'un des deux camps à ceux qui s'efforçaient d'opérer un accord, de faire accepter une conciliation...

La victoire de l'une des deux armées devenait *fatale*; et dès lors, il était incontestable que Versailles l'emporterait, mais à quel prix?...

Ainsi, on devait assister, impuissant et affligé, à la continuation de cette lutte douloureuse, dont les dernières péripéties semblaient, d'après tous les pressentiments, devoir être effroyables. A ce propos, *la Vérité* disait :

« Il est aujourd'hui plus évident que jamais qu'il n'y a pour les deux partis en présence, qu'un seul moyen de sortir honorablement de la lutte ; c'est une suspension d'armes qui permette l'apaisement des esprits ; c'est l'acceptation par Versailles et par la Commune, de la trêve que nous réclamons depuis deux mois.

« On nous répondra à cela que les gardes nationaux qui se battent sont des insurgés, auxquels le gouvernement de Versailles ne peut, sans se commettre, accorder le moindre sursis, que M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, a promis à l'Assemblée nationale de lui rendre Paris dompté, muselé, purgé de tous les révolutionnaires qu'il contient, et qu'il ne veut pas en avoir le démenti.

« Ces objections ne sont malheureusement que trop fondées, et pourtant il nous est impossible d'admettre que M. Thiers et l'Assemblée puissent sérieusement songer à prendre Paris d'assaut.

« Prendre Paris d'assaut ! Qui sait quelles pourraient être les conséquences d'une telle entreprise ?

« M. Thiers connaît le soldat français. Il sait combien il se grise facilement. A-t-il jamais réfléchi aux excès dont Paris pris d'assaut pourrait devenir le théâtre ? Et si Paris était pillé par les troupes de l'Assemblée nationale, exaspérées par une résistance sur laquelle leurs généraux eux-mêmes n'avaient jamais compté, enivrées par l'odeur de la poudre, la vue du sang et l'enlèvement facile des barricades, quelle honte ne serait pas réservée à ceux qui auraient lancé l'armée française sur Paris révolté !

« Prendre Paris d'assaut, ce serait inaugurer une ère nouvelle de désordre et de sanglante anarchie.

« Nous avons depuis le commencement demandé que les hostilités soient un instant suspendues. Nous persistons à croire encore aujourd'hui, après tant de sang répandu, qu'il y va de l'intérêt du gouvernement de Versailles, aussi bien que de la vie d'un nombre d'hommes considérable.

« Versailles ne peut pas vouloir ôter la vie à tous les insurgés ;

« son but est de les désarmer; or, il ne peut raisonnablement  
« espérer que les insurgés mettent bas les armes, s'ils n'y voient  
« aucun autre intérêt que la perte de leur solde. »

Persuadé enfin de l'impossibilité où l'on était de continuer, avec succès, une lutte dont l'issue prochaine n'était plus douteuse, le Comité de salut public, à l'instigation des citoyens Billioray, Gambon et Ranvier, essaya, le 20 mai, d'amener la pacification avec le gouvernement de Versailles.

Dans les premiers jours de mai, Versailles eût été disposé à accueillir des pourparlers en vue d'une transaction; maintenant, alors que l'armée, à peu près réorganisée, était parvenue à battre l'enceinte en brèche, il était fort douteux que des propositions de ce genre fussent même entendues. Presque toujours les pouvoirs prennent, *trop tard*, les résolutions qui pourraient les sauver, ou tout au moins assurer, pour un temps, leur existence.

Délégué par le Comité de salut public auprès de l'*Union des syndicats*, le citoyen Billioray lui exposa les intentions de ce Comité: au nom de la Commune, il était disposé à conclure une trêve ayant pour bases les conditions formulées dans le rapport de l'*Union des syndicats*, que nous avons relaté dans la journée du 3 mai.

Les délégués de cette *Union*, en permanence à Versailles, furent aussitôt informés des nouvelles dispositions conciliatrices manifestées par le Comité de salut public. Ils s'empressèrent de demander une audience à M. Thiers pour lui en faire part. La réponse à cette demande se faisant attendre, et tout retard pouvant faire naître d'irréparables malheurs, M. Jules Amigues, l'un des délégués, rappela à M. Barthélemy Saint-Hilaire, par une lettre dont les termes étaient pressants et énergiques, l'objet que devait avoir leur entrevue. Celui-ci répondit que M. Thiers ne recevait point le dimanche, et qu'il ne serait visible que le lundi matin, à sept heures.

Lorsque les délégués de l'*Union des syndicats* se présentèrent le lundi matin à l'hôtel de la Préfecture, ils furent reçus par M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui leur annonça que M. Thiers était, depuis plusieurs heures, parti pour Paris, où les troupes de l'Assemblée avaient pénétré la veille au soir, et que la démarche dont ils étaient chargés se trouvait, par suite, sans objet.

**Du Dimanche 21 mai au Dimanche 28 mai 1871**

## LUTTE DANS PARIS

**Dimanche 21 mai 1871**

Le *Journal officiel* du 21 mai publia un décret ainsi conçu :

La Commune de Paris,

Conformément aux principes établis par la première République, et déterminés par la loi du 11 germinal an II,

Décède :

Les théâtres relèvent de la délégation à l'enseignement.

Toute subvention ou monopole des théâtres sont supprimés.

La délégation est chargée de faire cesser, pour les théâtres, le régime de l'exploitation par un directeur ou une société, et d'y substituer, dans le plus bref délai, le régime de l'association.

Le même journal contenait dans sa partie officielle la note suivante, dont on remarquera la rédaction incorrecte :

Les habitants de Paris sont invités de se rendre à leur domicile *sous quarante-huit heures*; passé ce délai, leurs titres de rente et grand-livre seront brûlés.

Pour le Comité central,

GRÉLIER.

Cet avis, émané du Comité central, était absolument incompréhensible.

Répondait-il à une intention du Comité, au nom duquel il était formulé? se rattachait-il à un ensemble de mesures adoptées dans les conciliabules secrets de ce Comité central, dont l'influence devenait chaque jour plus néfaste? On ne sait que présumer à cet

égard. Quoi qu'il en soit, cette note absurde fut réprouvée avec indignation par les membres de la Commune, qui assistèrent à la séance du 21 mai. Le citoyen Langevin et le citoyen Jourde, délégué aux finances, l'ayant qualifié « d'insensée » et de « dangereuse », demandèrent que cette note incroyable fût publiquement démentie par une insertion au *Journal officiel*. Le citoyen Lefrançais déclara que le signataire de cet avis, qui était de nature à produire un trouble regrettable, devait être immédiatement arrêté; puis, abandonnant toute considération de pénalité, il soumit à l'assemblée cet ordre du jour, qui fut adopté :

La Commune, s'en rapportant au Comité de salut public pour prendre toutes mesures de répression contre le citoyen Grélier et ses complices, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour portait l'examen contradictoire des accusations qui avaient déterminé l'arrestation du général Cluseret.

La commission chargée de cette enquête donna lecture de son rapport; il n'articulait aucun grief précis, aucune charge véritable contre l'accusé; dès lors, il n'était pas surprenant qu'il ne formulât aucunes conclusions. L'ex-commission exécutive qui avait ordonné l'arrestation, ne justifia pas cette mesure par un acte d'accusation en règle; quelques-uns de ses membres se bornèrent à présenter des observations verbales sur l'évacuation du fort d'Issy, sur les intrigues de Cluseret avec Versailles, sur l'offre d'un million qui lui aurait été faite, sur ses relations avec les d'Orléans; ces dernières allégations ne semblèrent pas bien fondées à la plupart des membres de la Commune.

Cluseret fut ensuite entendu. Il prouva, sur le seul point grave de l'accusation, l'abandon du fort d'Issy, qu'il n'en était point responsable; qu'il avait d'ailleurs repris le fort immédiatement, que le fort était resté tenable, puisqu'il avait résisté encore pendant neuf jours après son arrestation. Il ajouta que, s'il n'avait point été arrêté, le fort tiendrait encore, et qu'on pouvait le faire sauter au lieu de l'abandonner.

La Commune, après avoir entendu le développement de ces conclusions, écarta une demande, signée de trois membres, réclamant la détention du général Cluseret jusqu'à la fin de la guerre, et ordonna immédiatement sa mise en liberté.

Dans la nuit du 20 au 21 mai, les Versaillais, massés dans le bois de Boulogne, avaient effectué une reconnaissance offensive du côté de Passy. Quoique conduite avec beaucoup de vigueur, elle fut repoussée par les fédérés, qui firent preuve d'un très-grand courage.

De la Seine à Neuilly, leur situation devenait chaque jour plus difficile, plus périlleuse; la porte du Point-du-Jour et celle d'Auteuil, étaient complètement démolies; leurs décombres avaient presque comblé le fossé, peu large en cet endroit, qui en protégeait l'accès.

En outre, il n'était plus possible, pour les fédérés, ainsi que nous l'avons déjà constaté, de se maintenir aux abords du rempart, incessamment balayé sur tout le périmètre de Vaugirard à Neuilly, par les batteries versaillaises établies à Issy, Meudon, Breteuil, Montretout et dans le bois de Boulogne. Leur intense bombardement avait contraint les fédérés à se replier sur la rive droite de la Seine, en deçà du viaduc du chemin de fer de ceinture, sous la protection duquel ils étaient parvenus à élever, à quelques cents mètres du rempart, dans le Point-du-Jour et dans Auteuil, ainsi qu'il a été dit, des barricades formant une seconde ligne de retranchements.

Dans la matinée du 21, on avait concentré à Passy une grande masse de gardes nationaux, dans le but de faire échec à l'attaque définitive, à l'assaut qui, d'après toutes les suppositions, devait avoir lieu bientôt de ce côté. Un incident survenu dans la journée, vers trois heures, rendit l'assaut inutile. Dans le dessein des généraux, il ne devait se donner que le mardi suivant.

Au moment où le feu des batteries versaillaises était dirigé avec la plus grande énergie sur la porte de l'enceinte voisine de la porte de Saint-Cloud, un homme apparut tout à coup auprès de cette porte, sur le bastion 64; il agitait un mouchoir blanc en guise de drapeau parlementaire. Ce citoyen, dont le nom, Jules Ducatel, fut plus tard rendu public, venait informer les troupes versaillaises que les fédérés avaient dû abandonner cette partie du rempart, et qu'il était possible de pénétrer dans la ville sans avoir à faire brèche et à donner l'assaut.

Le signal fait par M. Ducatel fut aperçu des avant-postes versaillais, qui étaient très-rapprochés. Un instant « on se demanda, » dit un rapport officiel, « si l'on n'avait pas à redouter une de ces trahisons, dont on avait déjà eu plusieurs fois à souffrir; mais

« bientôt le commandant des troupes établies sur ce point, le capitaine de frégate Trève, après avoir défendu à ses soldats de le suivre, se précipite seul en avant, et reconnaît immédiatement qu'il est en présence d'un homme qui s'est dévoué pour le pays. »

Après avoir reçu les indications de M. Ducatel, après s'être assuré par lui-même de leur absolue véracité, le capitaine de frégate Trève revient vers les tranchées versaillaises et ordonne aussitôt à sa compagnie de les abandonner pour aller en avant. Cette compagnie entre alors dans Paris, et prend possession, sans résistance, de la porte de Saint-Cloud et des deux bastions voisins.

« Averti par le télégraphe, » — nous continuons la citation du rapport officiel, — « le général Douay put accourir, s'emparer de l'espace compris entre les fortifications et le viaduc, et faire ouvrir la porte d'Auteuil, après un combat assez vif. »

Les fédérés, retranchés derrière les barricades, engagèrent effectivement l'action dans Auteuil, mais ils furent bientôt contraints, par le feu nourri des Versaillais et leur tactique, de se replier. En même temps, de fortes colonnes d'infanterie se portaient rapidement de la porte de Saint-Cloud, en suivant le viaduc du Point-du-Jour, vers les portes du Sud, et les ouvraient au général de Cissey. De telle sorte que, dans l'après-midi du dimanche 21 mai, les corps des généraux Douay, de Cissey, Ladmirault et Vinoy avaient pénétré dans Paris.

La concentration des troupes versaillaises était suffisante pour permettre la marche en avant.

« M. Ducatel fit part au général Douay, d'après le rapport déjà cité, de la possibilité qu'il y aurait d'aller jusqu'au Trocadéro; il servit de guide au colonel Piquemal, chef d'état-major de la division Verger. On arriva ainsi à la barricade qui barrait le quai de Grenelle..... »

Les fédérés n'opposèrent pas une longue résistance aux efforts de la troupe qui en prit facilement possession. Ainsi fut rendue possible l'approche et la prise du Trocadéro. Cette opération, qui livrait à l'armée versaillaise un point stratégique important, s'effectua pendant la nuit. Les fédérés, surpris par l'arrivée des Versaillais, n'essayèrent même pas de résister. Il en fut presque de même à l'Arc-de-Triomphe où des travaux importants avaient été cependant effectués. Aussitôt les premières balles échangées,

les gardes nationaux se mettent en mesure d'entraîner leurs canons et descendent au pas de course les Champs-Élysées. Immédiatement les Versaillais installent des batteries à l'Arc-de-Triomphe et visent sur la terrasse des Tuileries, qui riposte vigoureusement. Au Trocadéro les Versaillais ont également ouvert le feu.

Sur la rive gauche, les troupes aux ordres du général de Cissey se répandent dans Grenelle et dans Vaugirard; à l'aube, elles s'emparent de l'École militaire et du Champ-de-Mars. Les fédérés qui s'y trouvaient en grand nombre, n'essayent même point d'ébaucher une résistance; ils s'enfuient, pris de panique et affolés, criant à la trahison.

Les troupes versaillaises qui opèrent sur les deux rives de la Seine se trouvent maintenant solidement reliées.

L'entrée des Versaillais dans Paris ne fut connue de la masse de la population que très-tard dans la soirée, et ceux dont le sommeil, en raison de l'habitude donnée par les événements des derniers temps, n'était troublé ni par la détonation du canon, ni par le bruit du tocsin, n'en furent informés que dans la matinée du lendemain.

Les habitants des quartiers du centre apprirent cette nouvelle par les fédérés qui y affluèrent en désordre, en déroute, durant toute la nuit. Cet événement se produisit d'une façon si soudaine et si imprévue, quoique pressentie, que beaucoup ne pouvaient tout d'abord y ajouter foi. Cette incrédulité fut partagée, pendant quelque temps, par le délégué à la guerre qui rédigea, sous son influence, l'incroyable dépêche que nous reproduisons, laquelle fut publiée le lendemain par le *Cri du Peuple* :

L'observatoire de l'Arc-de-Triomphe nie l'entrée des Versaillais; du moins, il ne voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard, de la section, vient de quitter mon cabinet, et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique, et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée; que si quelques Versaillais se sont présentés, ils ont été repoussés. J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort, par autant d'officiers d'état-major, qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits au poste qu'ils doivent occuper.

DELESCLUZE.

Le bruit du tocsin et les sonneries désespérées de la générale retentirent durant toute la nuit, avec un fracas lugubre, dans les

quartiers qui n'étaient pas encore au pouvoir de l'armée envahissante.

Les fédérés y élevèrent à la hâte de nombreuses barricades. Déconcertés par l'entrée subite des Versaillais, résultat, non d'une lutte, mais d'une surprise, les fédérés, en proie à une sorte de panique, n'avaient pas utilisé les retranchements établis par eux du côté d'Auteuil, de Passy et de Neuilly, et constituant une seconde ligne de défense. Pris à l'improviste par cette soudaine irruption de troupes, le commandement et le sang-froid leur firent défaut. Les gardes nationaux revenus de ce premier moment de frayeur, paraissaient maintenant résolus à une résistance plus sérieuse. Elle ne pouvait être efficace que si elle était dirigée par une impulsion unique, suivant un plan d'ensemble militairement exécuté. Comme on le verra par la suite, il n'en fut pas ainsi.

**Lundi 22 mai 1871**

Le *Journal officiel* du 22 mai contenait un arrêté du délégué à la guerre, prononçant la dissolution du 7<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale (IX<sup>e</sup> arrondissement), qui avait « refusé son concours à la défense de la République et de la Commune. »

Un arrêté du délégué à l'enseignement instituait « une Commission pour organiser et surveiller l'enseignement dans les écoles de filles. » Elle était composée des citoyennes André Léo, Jaclard, Périer, Reclus, Sapia.

La proclamation suivante, insérée au *Journal officiel*, était placardée dans la matinée :

**AU PEUPLE DE PARIS**

**A LA GARDE NATIONALE**

Citoyens;

Assez de militarisme, plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures!

Place au peuple, aux combattants, aux bras nus! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

Le peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes, mais quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratèges de l'école monarchiste.

Aux armes! citoyens, aux armes! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont, dès parti pris, livré la France aux Prussiens et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons!

Si vous voulez que le sang généreux qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines ne soit pas infécond, si vous voulez vivre libres dans la France libre et égalitaire, si vous voulez épargner à vos enfants et vos douleurs et vos misères, vous vous lèverez comme un seul homme, et devant votre formidable résistance, l'ennemi, qui se flatte de vous remettre au joug, en sera pour la honte des crimes inutiles dont il s'est souillé depuis deux mois.

Citoyens, vos mandataires combattront et mourront avec vous, s'il le faut. Mais au nom de cette glorieuse France, mère de toutes les révolutions populaires, foyer permanent des idées de justice et de solidarité qui doivent être et seront les lois du monde, marchez à l'ennemi, et que votre énergie révolutionnaire lui montre qu'on peut vendre Paris, mais qu'on ne peut ni le livrer ni le vaincre!

La Commune compte sur vous, comptez sur la Commune!

*Le délégué civil à la guerre.*

*Le Comité de salut public.*

DELESCLUZE.

De très-bonne heure dans la matinée, les membres de la Commune se réunirent à l'Hôtel-de-Ville. Dans cette courte séance, qui fut la dernière, le cit. Félix Pyat, constatant que la situation militaire était désespérée, que la résistance ne pouvait plus avoir aucune chance de réussite, déclara que, suivant lui, la Commune devait immédiatement « traiter. » Ce mot ne fut relevé par aucun des membres de la Commune; cette proposition ne souleva pas même de discussion, et fut accueillie avec une indifférence mélangée de consternation et de stupeur.

Relativement à la défense dans Paris, on décida que le Comité de salut public avait pleins pouvoirs à cet effet, et il fut convenu que les membres de la Commune se rendraient dans leurs arrondissements respectifs, pour y activer la construction des barricades et la mise en défense des quartiers. Aucun plan général ne fut arrêté dans ce but; on ne parla ni de s'entendre, ni de se concerter pour ordonner une résistance méthodique.

L'organisation de la défense fut abandonnée à l'initiative, à l'énergie, à la spontanéité de chacun. Aucune direction supérieure ne fut imprimée; chacun agit à sa guise, suivant son inspiration. Il en résulta qu'au lieu d'une résistance organisée, militairement

conduite, qui aurait pu être excessivement meurtrière pour l'assiégeant et de très-longue durée, il n'y eut que des luttes partielles sans importance sérieuse et sans grande gravité.

Dans l'après-midi, le Comité de salut public fit placarder un appel aux armes ainsi conçu :

Que tous les bons citoyens se lèvent!

Aux barricades! l'ennemi est dans nos murs.

Pas d'hésitation!

En avant! pour la République, pour la Commune et pour la liberté!

Aux armes!

Paris, le 22 mai 1871.

*Le Comité de salut public,*

ARL. ARNAUD, BILLIORAY, EDES, F. GAMBON, RANVIER.

Les barricades commencées dans la nuit s'achevaient; on en élevait d'autres. Partout les fédérés travaillaient avec une activité fiévreuse à l'installation de ces retranchements qui se construisaient aux bruits stridents de la lutte, presque sous le feu de l'armée versaillaise. Les femmes, les enfants participaient, avec beaucoup d'ardeur, à ces travaux improvisés auxquels les passants étaient requis de contribuer pendant quelques instants.

Le 22 mai les Versaillais étaient parvenus : sur la rive droite, jusqu'aux Batignolles, à la gare Saint-Lazare, au Palais de l'industrie; — sur la rive gauche, jusqu'au ministère des affaires étrangères. Ils s'étendaient dans tout Vaugirard jusqu'à la gare Montparnasse.

Conformément au plan adopté dans le cours de cet ouvrage, nous ne ferons, pas plus que nous ne l'avons fait pour les combats sous Paris, un récit détaillé des faits militaires qui signalèrent les sept jours de la lutte lamentable dans l'intérieur de la capitale. Nous nous bornerons à enregistrer, comme par le passé, les résultats principaux acquis à la fin de chaque journée.

Les efforts effectués le lundi 22 mai par l'armée versaillaise, n'eurent de résultats effectifs que dans la matinée du lendemain.

Les batteries versaillaises de Bécon envoyèrent sur Montmartre une véritable pluie d'obus dont la plupart, n'ayant pas une portée assez longue, n'atteignaient pas le but visé et tombaient sur les quartiers avoisinant la butte, où ils causèrent des dégâts considérables. Ce bombardement continua durant toute la nuit.

Pendant ces temps de crise et de luttes suprêmes, la *Ligue d'Union républicaine pour les Droits de Paris*, qui resta en permanence au siège ordinaire de ses délibérations, rue Béranger, eut, avec le Comité central et avec la Commune, des rapports qui produisirent quelquefois d'heureux résultats et qu'il importe de faire connaître.

Dans la soirée du dimanche 21 mai, les délégués du Congrès de Lyon, à leur retour de Versailles, furent reçus par la *Ligue*. Avant de quitter Paris, ils désiraient tenter une dernière fois de faire cesser la lutte. Dans ce but, ces délégués exposèrent à la Ligue leur intention de voir le Comité de salut public, afin de savoir si la Commune serait disposée à conclure un arrangement sur cette base : l'Assemblée nationale et la Commune donneraient en même temps leur démission.

Le lendemain, c'est-à-dire le lundi 22 mai, les délégués du Congrès de Lyon reçurent de la Commune une « déclaration » signée Paschal Grousset, par laquelle celle-ci déclarait ne pouvoir adhérer à la demande qu'ils avaient formulée.

Après avoir cherché à traiter le 20 mai, la Commune repoussait le 22 la proposition conciliatrice dont les délégués du congrès de Lyon avaient pris l'initiative. Cette tergiversation, cette contradiction dans la conduite se produisit probablement à l'insu de certains membres de la Commune qui, loin d'être déconcertés par la brusque entrée des Versaillais dans Paris, s'en réjouissaient presque, parce qu'ils étaient persuadés que cette irruption dans la capitale serait très-préjudiciable aux troupes de l'Assemblée. D'après l'opinion de ces membres de la commune, les Versaillais ne devaient pas tarder à être complètement enveloppés, et leur anéantissement, résultat de cette manœuvre, ne faisait pas question pour eux. Cette éventualité se serait peut-être réalisée si, dès le dimanche 21 mai, la résistance à l'intérieur de Paris avait été militairement organisée et sagement conduite. Mais, — nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, — il n'en fut point ainsi.

Dès lors, la mission des délégués envoyés par le Congrès de Lyon se trouvait accomplie sans avoir pu réussir, d'ailleurs. A Versailles comme à Paris, ils avaient rencontré dans les pouvoirs constitués la même obstination funeste. Leur présence n'étant plus nécessaire dans la capitale, ils décidèrent de retourner immé-



diatement en province. Deux membres de la Ligue les accompagnèrent jusqu'en dehors de l'enceinte.

Dans la soirée, le Comité de salut public lança, de l'Hôtel-de-Ville, la proclamation suivante :

Citoyens,

La porte de Saint-Cloud, assiégée de quatre côtés à la fois par les feux du Mont-Valérien et de la butte Mortemart, des Moulineaux et du fort d'Issy, que la trahison a livré; la porte de Saint-Cloud a été forcée par les Versaillais, qui se sont répandus sur une partie du territoire parisien.

Ce revers, loin de nous abattre, doit être un stimulant énergique. Le peuple qui détrône les rois, qui détruit les bastilles; le peuple de 89 et de 93, le peuple de la Révolution, ne peut perdre en un jour le fruit de l'émancipation du 18 mars.

Parisiens, la lutte engagée ne saurait être désertée par personne; car c'est la lutte de l'avenir contre le passé, de la liberté contre le despotisme, de l'égalité contre le monopole, de la fraternité contre la servitude, de la solidarité des peuples contre l'égoïsme des oppresseurs.

Aux armes!

Donc, aux armes! Que Paris se hérise de barricades, et que, derrière ces remparts improvisés, il jette encore à ses ennemis son cri de guerre, cri d'orgueil, cri de défi, mais aussi cri de victoire; car Paris, avec ses barricades, est inexpugnable.

Que les rues soient toutes dépourvues: d'abord, parce que les projectiles ennemis, tombant sur la terre, sont moins dangereux; ensuite, parce que ces pavés, nouveaux moyens de défense, devront être accumulés, de distance en distance, sur les balcons des étages supérieurs des maisons.

Que le Paris révolutionnaire, le Paris des grands jours, fasse son devoir; la Commune et le Comité de salut public feront le leur.

Hôtel-de-Ville, le 2 prairial an 79.

*Le Comité de salut public.*

A la séance de l'Assemblée nationale, M. Thiers, après avoir donné quelques détails sur l'entrée des troupes dans Paris, ajoutait :

« A la résistance que nous rencontrons, nous pensons que bientôt Paris sera rendu à son vrai souverain, c'est-à-dire à la France. (Applaudissements.) »

« Nous sommes d'honnêtes gens; c'est par les voies ordinaires que justice sera faite. Nous n'aurons recours qu'à la loi, mais la loi sera appliquée dans toute sa rigueur. C'est par la loi qu'il faut frapper les misérables qui ont détruit les propriétés privées, et faisant ce qu'aucun

« peuple sauvage n'avait fait, ont renversé les monuments de la nation.

« L'expiation sera complète; elle aura lieu au nom des lois, par les lois, avec les lois. (Longs applaudissements sur tous les bancs.) »

M. Jules Simon proposait, au nom du président du Conseil, un projet de loi ordonnant la reconstruction de la colonne Vendôme, qui devait « être surmontée de la statue de la France. » Une inscription devait faire connaître la date de la destruction et celle du rétablissement. L'article 4 de ce projet portait que « le monument expiatoire élevé à la mémoire de Louis XVI serait immédiatement réparé. » L'urgence mise aux voix, était adoptée à l'unanimité, moins une voix, celle de M. Tolain.

Puis, sur la proposition de M. Cochery, l'Assemblée votait avec acclamation la motion suivante : « L'Assemblée nationale déclare que les troupes de terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. »

**Mardi 23 mai 1871**

Le Comité de salut public adressa le 23 mai, aux soldats de l'armée de Versailles, la proclamation suivante :

Soldats de l'armée de Versailles,

Le peuple de Paris ne croira jamais que vous puissiez diriger contre lui vos armes quand sa poitrine touchera les vôtres; vos mains reculeraient devant un acte qui serait un véritable fratricide.

Comme nous, vous êtes prolétaires; comme nous, vous avez intérêt à ne plus laisser aux monarchistes conjurés le droit de boire votre sang comme ils boivent vos sueurs.

Ce que vous avez fait au 18 mars, vous le ferez encore, et le peuple n'aura pas la douleur de combattre des hommes qu'il regarde comme des frères et qu'il voudrait voir s'asseoir avec lui au banquet civique de la liberté et de l'égalité.

Venez à nous, frères, venez à nous; nos bras vous sont ouverts!

3 prairial an 79.

*Le Comité de salut public.*

L'arrêté suivant était placardé en même temps dans la portion de Paris encore au pouvoir de la Commune.

Le Comité de salut public

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les persiennes ou volets de toutes les fenêtres demeureront ouverts.

Art. 2. — Toute maison de laquelle partira un seul coup de fusil ou une agression quelconque contre la garde nationale sera immédiatement brûlée.

Art. 3. — La garde nationale est chargée de l'exécution stricte du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 3 prairial an 79.

*Le Comité de salut public.*

M. Thiers adressa le 23, à la province, les dépêches que nous reproduisons, destinées à la renseigner sur les mouvements de l'armée dans Paris pendant la journée.

Versailles, 23 mai, 1 h. 30, soir.

Les événements suivent la marche que nous avons le droit de prévoir : il y a quatre-vingt-dix mille hommes dans Paris. Le général de Cisse y établit de la gare de Montparnasse à l'École-Militaire et achève de border la rive gauche de la Seine jusqu'aux Tuileries. Les généraux Douai et Vinoy enveloppent les Tuileries, le Louvre, la place Vendôme, pour se diriger ensuite sur l'Hôtel-de-Ville.

Le général Clinchant, maître de l'Opéra, de la gare Saint-Lazare et des Batignolles, vient d'enlever la barricade de Clichy ; il est aussi au pied de Montmartre, que le général Ladmirault vient de tourner avec deux divisions. Le général Moutaudon, suivant par le dehors le mouvement du général Ladmirault, a pris Neuilly, Levallois-Perret, Clichy, et attaqué Saint-Ouen. Il a pris cent quinze bouches à feu et fait une foule de prisonniers.

La résistance des insurgés cède peu à peu, et tout fait espérer que si la lutte ne finit pas aujourd'hui, elle sera terminée demain au plus tard et pour longtemps.

Le nombre des prisonniers est de cinq à six mille et sera doublé demain. Quant au nombre des morts, il est impossible de le fixer, mais il est considérable.

L'armée, au contraire, n'a fait que des pertes très-peu considérables.

Versailles, 9 h. 30, soir.

Le drapeau tricolore flotte sur la butte Montmartre et sur la gare du Nord ; ces positions décisives ont été enlevées par les corps des généraux Clinchant et Ladmirault ; on a fait environ de deux à trois mille prisonniers.

Le général Douai a pris l'église de la Trinité et marche sur la mairie de la rue Drouot ; les généraux de Cisse et Vinoy se portent sur l'Hôtel-de-Ville et les Tuileries.

Toutes les opérations des différents corps de l'armée se soutenaient les unes les autres. Effectuées avec beaucoup d'ensemble et de méthode, elles méritèrent l'approbation et l'éloge de tous les hommes spéciaux.

Les chefs faisant preuve, à l'égard de leurs subordonnés, d'une sollicitude qui les honore, évitèrent, autant que possible, d'aborder de front les barricades. Le plus souvent on parvint à les tourner. Lorsque les fédérés s'apercevaient de cette manœuvre, ils s'empressaient ordinairement d'abandonner la barricade, qui tombait ainsi, sans collision très-meurtrière, au pouvoir des Versaillais. La nombreuse artillerie dont ceux-ci disposaient contribuait puissamment à accélérer leur succès, en leur rendant pour eux moins pénible.

A la fin de la journée du mardi 23, les troupes de l'Assemblée s'étaient emparées de positions stratégiques extrêmement importantes. Montmartre, que l'on envahit à la fois du côté des fortifications et du côté de Paris, la gare du Nord, le nouvel Opéra, et sur la rive gauche, Montrouge, une grande portion du faubourg Saint-Germain, étaient en leur pouvoir. L'armée versaillaise s'avancait, suivant une tactique habile, par quatre grandes voies : les boulevards extérieurs, le boulevard intérieur et les quais.

Délégué par la *Ligue d'Union républicaine pour les Droits de Paris* auprès de la Commune afin de s'informer si elle n'avait pas résolu de mettre fin à l'atroce lutte qui, depuis trois jours, ensanguinait Paris, le citoyen Bonvalet se rendit le 23 mai à l'Hôtel-de-Ville. La Commune n'y siégeait plus. Elle ne siégeait nulle part, d'ailleurs. La plupart de ses membres étaient retenus dans leurs arrondissements, occupés de la défense. Parfois, quelques membres de la Commune virent de temps à autre, pendant les derniers jours de la lutte, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit, plus tard, à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, s'informer des nouvelles, du progrès de la marche des Versaillais ; mais ils ne se rencontrèrent jamais en assez grand nombre à la fois pour délibérer.

Le 24 mai seulement, une douzaine de membres se trouvèrent réunis et eurent l'occasion de prendre une résolution en commun.

A défaut de la Commune, le citoyen Bonvalet fut reçu à l'Hôtel-de-Ville par le Comité central, qui y avait transporté le siège de ses délibérations. Le citoyen Bonvalet fit part à ce comité du

message dont il était chargé concernant la Commune. La plupart de ses membres l'accueillirent assez mal; quelques-uns cependant manifestèrent leur dessein d'entrer en pourparlers, et leur désir de conclure un arrangement avec le gouvernement de Versailles. Ceux-ci demandèrent à l'envoyé de la *Ligue d'Union pour les Droits de Paris*, quels étaient les termes du traité à intervenir. M. Bonvalet fit justement remarquer que ce n'était pas à la *Ligue* à formuler, au nom du Comité central ou de la Commune, les conditions du traité, car ce n'était pas elle qui le proposait. Le citoyen Bonvalet invita le Comité central à faire connaître à la *Ligue* ses intentions.

Dans la soirée, trois délégués du Comité central, les citoyens Rousseau, Grollard et Grélier, vinrent en conséquence trouver la *Ligue d'Union pour les Droits de Paris*.

Au nom du Comité central, ils réclamèrent, tout d'abord, le changement du gouvernement. Incroyable aberration! Des hommes qui étaient manifestement vaincus prétendaient vouloir imposer à Versailles, à l'Assemblée, de semblables conditions de pacification immédiate. Il y avait lieu de se demander si l'on n'avait point affaire à des fous, surtout lorsque le citoyen Rousseau ajouta, avec un ton affirmatif, péremptoire: « Du reste, nous ne pouvons être vaincus; au besoin, nous aurons recours à des moyens extrêmes. »

Les délégués du Comité central demandèrent à la *Ligue* de se charger de porter à Versailles leur proposition, qu'ils jugeaient conciliatrice, de changement gouvernemental. En présence de conditions aussi insensées, aussi inacceptables, la *Ligue* ne pouvait évidemment pas intervenir; les délégués du Comité central en parurent assez surpris.

La *Ligue d'Union pour les Droits de Paris* reçut également dans cette même soirée du 23 mai une délégation de l'*Alliance républicaine des départements* qui venait proposer à la *Ligue* de se ranger enfin du côté de la Commune, d'y faire une adhésion absolue.

Ces tentatives diverses manifestent à quel point certains groupes avaient alors perdu la notion des réalités, quelles étranges illusions ils se faisaient alors sur la situation.

Dans la soirée du 23 mai, un incendie formidable éclata au Ministère des finances. Déjà pendant la journée du lundi, de la fumée s'élevait de ce monument, du côté de la rue du Luxem-

bourg. On disait alors que le feu y avait été communiqué par les obus lancés par les batteries versaillaises. Maintenant il ne s'agissait plus d'un incendie localisé; c'était tout cet immense monument qui était la proie des flammes, et les fédérés étaient cause de cet horrible sinistre.

Hélas! ce n'est pas la seule dévastation, ce n'est pas la seule ruine que nous aurons à déplorer! En dehors de toute décision de la Commune, nous ne savons dans quel hideux conventicule, quelques êtres sauvages avaient formé le dessein d'anéantir tous les édifices qui sont la parure de la capitale, et les grandioses témoignages de son passé. Ces modernes barbares n'étaient pas que d'odieux iconoclastes; ils avaient la prétention insensée de détruire, aussi complètement que possible, toute trace des multiples rapports qui constituent la société civile contemporaine. « Après nous la fin du monde! » Telle était l'ignoble devise par eux adoptée, et dont ils poursuivaient la réalisation avec une implacable audace et une impassibilité qui stupéfie. *Impavidum ferient ruinæ!*

Dans cette nuit du 23 au 24 mai, qui restera si douloureusement célèbre dans notre histoire, Paris apparut comme un immense foyer embrasé. Outre le Ministère des finances, une portion de la rue Royale brûlait, la bibliothèque du Louvre brûlait, les Tuileries brûlaient, le Palais-Royal brûlait.

Le procureur de la Commune, Raoul Rigault, se présenta dans la soirée à la prison de Sainte-Pélagie, et y fit fusiller Gustave Chaudey et quelques gendarmes considérés comme otages.

Cet acte de cruauté inouïe, ce meurtre inexpiable, fut la dernière action de l'ex-délégué à la préfecture de police.

#### Mercredi 24 mai 1871

Le *Journal officiel* du 24 mai, le dernier que la Commune ait fait paraître (il fut imprimé à l'Imprimerie nationale), contenait l'article suivant:

Paris, 3 prairial an 79.

L'ennemi s'est introduit dans nos murs plutôt par la trahison que par la force; le courage et l'énergie des Parisiens le repousseront.

A l'heure où toutes les grandes communes de la France entière se réveillent pour la revendication de leurs libertés, pour se fédérer entre

elles et avec Paris, Paris la ville sainte, le foyer de la révolution et de la civilisation n'a rien à redouter.

La lutte est rude, soit; mais n'oublions pas que c'est la dernière, que c'est le suprême effort de nos ennemis.

A ces hommes que rien n'a pu instruire, à ces hommes qui ne tiennent compte ni de la grande Révolution, ni de 1830; — à ces hommes qui ont oublié les luttes de 1848, les hontes de décembre 1851 et de Sedan; — qui ne savent pas même se souvenir du 4 septembre, des journées du siège et du 18 mars, nous allons donner la grande leçon de prairial de l'an 79!

Ouvrons nos rangs à ceux que les Versaillais ont enrôlés de force et qui veulent s'unir à nous pour défendre la Commune, la République, la France. Mais pas de pitié pour les traîtres, pour les complices de Bonaparte, de Favre et de Thiers.

Tout le monde aux barricades. Tous doivent travailler, de gré ou de force même, à les construire; tous ceux qui peuvent manier un fusil, pointer un canon ou une mitrailleuse, doivent les défendre.

Que les femmes elles-mêmes s'unissent à leurs frères, à leurs pères et à leurs époux.

Celles qui n'auront pas d'armes soigneront les blessés et monteront des pavés dans leurs chambres pour écraser l'envahisseur.

Que le tocsin sonne; mettez en branle toutes les cloches, et faites tonner tous les canons tant qu'il restera un seul ennemi dans nos murs.

C'est la guerre terrible, car l'ennemi est sans pitié: Thiers veut écraser Paris, fusiller ou transporter tous nos gardes nationaux; aucun d'eux ne trouvera grâce devant ce proscription souillé par toute une vie de crimes et d'attentats à la souveraineté du peuple. Tous les moyens seront bons pour lui et ses complices.

La victoire complète est la seule chance de salut que nous laisse cet ennemi implacable. Par notre accord et notre dévouement, assurons la victoire. Aujourd'hui, que Paris fasse son devoir, demain la France entière l'imitera.

Le Comité central adressa « aux soldats de l'armée de Versailles, » la proclamation suivante :

COMMUNE DE PARIS

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE

Comité central

Soldats de l'armée de Versailles,

Nous sommes des pères de famille.

Nous combattons pour empêcher nos enfants d'être un jour comme vous sous le despotisme militaire.

Vous serez un jour pères de famille. Si vous tirez sur le peuple aujourd'hui, vos fils vous maudiront comme nous maudissons les soldats qui ont déchiré les entrailles du peuple en juin 1848 et en décembre 1851.

Il y a deux mois, au 18 mars, vos frères de l'armée de Paris, le cœur ulcéré contre les lâches qui ont vendu la France, ont fraternisé avec le peuple; imitez-les!

Soldats, nos enfants et nos frères, écoutez bien ceci, et que votre conscience décide :

*Lorsque la consigne est infâme, la désobéissance est un devoir!*

3 prairial an 79.

*Le Comité central.*

Depuis la veille, le délégué à la guerre s'était transporté à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, devenue le centre de la résistance. C'est de là qu'étaient expédiés tous les ordres. Dans la soirée, la Commission de la guerre fit placarder l'affiche suivante :

COMMUNE DE PARIS

ORDRE

Faire détruire immédiatement toute maison par les fenêtres de laquelle on aura tiré sur la garde nationale, et passer par les armes tous ses habitants, s'ils ne livrent ou exécutent eux-mêmes les auteurs de ce crime.

7 prairial an 79 (24 mai, 9 h. soir).

*La Commission de la guerre.*

A la fin de la journée du mercredi 24 mai, l'armée versaillaise avait conquis le IX<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> arrondissements; l'Hôtel-de-Ville était cerné par la rive droite et par la rive gauche. De ce côté, les troupes aux ordres du général de Cisse y s'étaient emparées de la barrière d'Enfer, du Luxembourg et du Panthéon.

De nouveaux incendies vinrent accroître l'horreur du spectacle que présentait alors Paris. Pendant la journée du 24 mai, des fédérés incendièrent, après les avoir préalablement enduits de pétrole, le palais de la Légion d'honneur, le palais du quai d'Orsay, où siégeaient la Cour des comptes et le Conseil d'État, les Archives de la Cour des comptes, la Caisse des dépôts et consignations, un groupe de maisons situées au carrefour de la Croix-Rouge, des maisons particulières au coin de la rue de Rivoli, en face la colonnade du Louvre, la Préfecture de police, le Palais de Justice, la Cour de cassation et enfin l'Hôtel-de-Ville, ses dépendances et quelques maisons l'avoisinant. En outre, ils faisaient sauter une poudrière installée presque en face la rue Vavin, dans les terrains vagues provenant de la démolition du jardin du Luxembourg.

Pour essayer de combattre tous ces désastres, le gouvernement faisait appel aux pompiers des communes environnantes et expédiait la dépêche suivante :

24 mai, 8 h. 50 m. du matin.

Intérieur à Maires : Sèvres, Meudon, Saint-Germain, Rueil.  
« Insurrection vaincue à Paris se venge par l'incendie. Reunissez d'urgence les pompiers de votre commune et faites-les venir à Paris.

« Rendez-vous au Trocadéro avec pompes et costume de feu. Mettez-vous à la disposition du maréchal Mac-Mahon. Prévenez-moi télégraphiquement. »

Les pompiers des villes du Nord de la France, informés des affreux sinistres qui désolaient la capitale, s'empressèrent de venir à son secours, avec un dévouement digne d'éloge. Quelques grandes villes de l'étranger offrirent aussi le concours sympathique de leurs pompiers, qui ne fut pas utilisé parce que le feu avait alors terminé son œuvre de destruction.

Les otages gardés par la Commune, entre autres le président Bonjean, l'archevêque de Paris et le curé de la Madeleine, M. Deguerry, furent exécutés dans la journée du 24 mai. Cette scène horrible, qui fait frissonner d'épouvante et d'indignation, eut lieu, d'après les indications de quelques ecclésiastiques détenus qui en furent témoins, à la Roquette, conformément aux ordres du délégué à la Préfecture de police, Th. Ferré.

Dans la journée le Comité central, qui voulait poser des conditions de pacification à Versailles, ainsi que nous l'avons dit précédemment, fit placarder le manifeste suivant, qui indiquait « la seule solution capable, suivant lui, d'arrêter l'effusion du sang. »

#### FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE

##### COMITÉ CENTRAL

Au moment où les deux camps se recueillent, s'observent et prennent leurs positions stratégiques,

A cet instant suprême où toute une population, arrivée au paroxysme de l'exaspération, est décidée à vaincre ou à mourir pour le maintien de ses droits,

Le Comité central veut faire entendre sa voix.

Nous n'avons lutté que contre un ennemi : la guerre civile. Consé-

quents avec nous-mêmes, soit lorsque nous étions une administration provisoire, soit depuis que nous sommes entièrement éloignés des affaires, nous avons pensé, parlé, agi en ce sens.

Aujourd'hui et pour une dernière fois, en présence des malheurs qui pourraient fondre sur tous,

Nous proposons à l'héroïque peuple armé qui nous a nommés; nous proposons aux hommes égarés qui nous attaquent, la seule solution capable d'arrêter l'effusion du sang, tout en sauvegardant les droits légitimes que Paris a conquis :

1<sup>o</sup> L'Assemblée nationale, dont le rôle est terminé, doit se dissoudre;

2<sup>o</sup> La Commune se dissoudra également;

3<sup>o</sup> L'armée dite régulière quittera Paris et devra s'en éloigner d'au moins 25 kilomètres;

4<sup>o</sup> Il sera nommé un pouvoir intérimaire composé des délégués des villes de 50,000 habitants. Ce pouvoir choisira parmi ses membres un gouvernement provisoire, qui aura la mission de faire procéder aux élections d'une Constituante et de la Commune de Paris;

5<sup>o</sup> Il ne sera exercé de représailles ni contre les membres de l'Assemblée, ni contre les membres de la Commune, pour tous les faits postérieurs au 26 mars.

Voilà les seules conditions acceptables.

Que tout le sang versé dans une lutte fratricide retombe sur la tête de ceux qui les repousseraient.

Quant à nous, comme par le passé, nous remplirons notre devoir jusqu'au bout.

4 prairial an 79.

##### Les membres du Comité central.

Le Comité central restait encore constitué; le 24 mai, il délibérait rue Basfroy. Quant à la Commune, elle était introuvable. Quelques-uns de ses membres faisaient encore de courtes apparitions à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement.

Il est remarquable que, durant ces derniers jours de lutte dans Paris, les révolutionnaires les plus violents, les plus exaltés, furent généralement invisibles.

Quelques membres du Comité central, entre autres le citoyen Grélier, désolés des incendies dont le nombre et l'intensité s'accroissaient d'heure en heure, vinrent, dans la matinée du 24 mai, faire appel, en leur nom individuel, à l'influence morale de la Ligue d'Union républicaine, et la prièrent de s'interposer pour terminer cette lutte atroce, déclarant qu'ils se mettaient à sa disposition pour prévenir de nouveaux désastres.

« La Ligue leur expliqua qu'avant d'entreprendre aucune démarche, il fallait, tout d'abord, mettre un terme aux sinistres, que cela était indispensable pour pouvoir entrer en pourparlers avec le gouvernement de Versailles.

Partageant l'opinion de la *Ligue*, le citoyen Grélier pria celle-ci de désigner un délégué qui se rendrait avec lui à l'Hôtel-de-Ville pour essayer, s'il en était encore temps, de circonscrire l'œuvre dévastatrice des incendiaires. Le cit. Bonvalet se rendit, en compagnie du cit. Grélier, à l'Hôtel-de-Ville. Tout y était dans un désordre indescriptible; le monument semblait désert. En se dirigeant vers l'ancienne salle du conseil municipal de l'Empire, le cit. Bonvalet aperçut un individu très-galonné qui se baissait et mettait le feu à un liquide qui recouvrait le parquet. Aussitôt, en un instant, des tourbillons de flammes s'élevèrent avec une telle intensité, avec une telle violence, que toute organisation de secours était impossible. Bientôt l'Hôtel-de-Ville ne fut plus qu'un énorme massif enflammé.

Le cit. Bonvalet chercha alors à empêcher que l'incendie ne fût communiqué à d'autres monuments. Il envoya immédiatement à la recherche du commandant du 15<sup>e</sup> bataillon, celui des artistes, et il lui fit comprendre qu'il était urgent de faire occuper certains édifices par ses hommes qui veilleraient à leur conservation et déjoueraient les projets odieux des incendiaires; le commandant Monplot détacha des hommes dans divers édifices, entre autres au Conservatoire des arts et métiers, aux Archives, à l'Imprimerie nationale, à la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement, au Temple, à Notre-Dame, et leur courageuse résistance parvint à préserver ces monuments de l'incendie.

D'autres délégués du Comité central se présentèrent dans la matinée à la *Ligue d'Union pour les Droits de Paris*, chargés de lui soumettre des propositions parmi lesquelles en figurait une assez étrange : celle de remettre tout pouvoir à la Ligue.

La plupart des membres du Comité central avaient alors atteint ce degré de surexcitation qui confine à la folie. Ils émettaient les idées les plus extravagantes. La proposition de cession du pouvoir à la *Ligue* en est un des plus curieux spécimens. Il va de soi que la *Ligue* ne pouvait l'accueillir qu'avec un sourire de pitié.

Désireux cependant d'essayer de mettre fin à une lutte que chaque heure envenimait de part et d'autre, la *Ligue* demanda aux membres du Comité central qui lui étaient envoyés de lui

fournir le moyen de parvenir jusqu'aux lignes versaillaises sans être inquiétée. « Prenez vos écharpes, vos insignes, dit-on aux « représentants du Comité central, et menez-nous ainsi jusqu'à la « dernière barricade des fédérés. Dès que nous serons arrivés « auprès des Versaillais, nous chercherons alors à franchir la « ligne de bataille, à parvenir à nos risques et périls au quartier « général, où nous tenterons une suprême entremise de pacifi- « cation. » A cette déclaration, les membres du Comité central répondirent avec un ton désolé : « Nous n'avons plus aucune « action, aucune influence sur les fédérés. Nous ne serions pas « écoutés. L'irritation de la garde nationale est extrême; elle s'op- « poserait probablement à notre passage. »

En effet, l'exaspération était si intense parmi les fédérés, ils cédaient si facilement aux soupçons que même les membres du Comité central n'étaient plus assurés d'être en sécurité au milieu d'eux. La masse des fédérés qui luttait encore était comme affolée. Bien des causes avaient produit et entretenaient cette violence fiévreuse, regrettable, que la raison ne pouvait plus tempérer.

Les chefs eux-mêmes n'étaient pas exempts de ces accès d'aberration et de fureur.

Le cit. Grélier avait annoncé à la *Ligue* que, dans la matinée, quelques membres du Comité central se fusillaient entre eux.

Ce citoyen apporta dans la soirée à la Ligue d'Union républicaine l'ordre de ne pas mettre le feu au Grenier d'abondance. Il ne crut pas devoir le porter lui-même aux fédérés qui étaient à ce poste, tant leur exaspération lui semblait dangereuse. Ce fut un ancien représentant du peuple, membre de la Ligue, qui se chargea de ce soin. Cet ordre n'eut, hélas! d'autre résultat que celui de retarder de vingt-quatre heures l'incendie du Grenier d'abondance.

**Jeudi 25 mai 1871**

Sur la rive gauche, les troupes versaillaises puissamment secondées par l'artillerie, s'emparèrent, après une lutte meurtrière, de la Butte-aux-Cailles. Ce fut un des points où les fédérés résistèrent le plus longtemps. En battant en retraite, ils mirent le feu aux Gobelins; les salles du musée furent complètement consumées.

En même temps, les forts de Bicêtre et d'Ivry tombaient au

pouvoir des Versaillais; dès lors, toute la rive gauche appartenait à l'armée.

Sur la rive droite, les troupes de l'Assemblée prenaient le Château-d'Eau, position formidable. Les maisons situées sur la place, à l'entrée de la rue Turbigo et du boulevard Voltaire, étaient incendiées, comme l'avaient été la veille, le théâtre de la Porte-Saint-Martin et les maisons de l'encoignure de la rue de Bondy.

Le corps du général de Ladmirault s'était avancé jusqu'à La Chapelle et La Villette, et celui du général Vinoy, longeant la Seine, opérait vers la Bastille.

Les fédérés se trouvaient dès lors acculés à l'est de Paris, des buttes Chaumont à Ménilmontant.

Le 25 mai, nouvelle scène de barbarie : quatre dominicains de l'École d'Arcueil, récemment faits prisonniers, sont fusillés par des fédérés à la porte du 9<sup>e</sup> secteur, avenue d'Italie.

La *Ligue d'Union républicaine pour les Droits de Paris* se trouva le jeudi dans les lignes versaillaises; dès lors elle fut dans l'impossibilité de continuer à exercer aucune action modératrice.

**Vendredi 26 mai 1871**

Dans cette journée, le général Vinoy s'empare du faubourg Saint-Antoine, de la gare de Lyon, que les fédérés incendient en se retirant, et de la place du Trône. De ce côté les troupes sont parvenues au pied du Père-Lachaise.

Les fédérés se maintiennent encore dans les buttes Chaumont et dans le Père-Lachaise, et, de ces hauteurs, projettent sur les quartiers du centre un grand nombre de projectiles.

Le général de Ladmirault s'avance dans La Villette et parvient jusqu'à la place de la Rotonde.

Le soir, l'horizon de Paris s'empourprait une fois encore; un nouvel incendie, horriblement grandiose, venait d'éclater : les docks de La Villette étaient la proie des flammes.

Pendant la nuit, les troupes de l'Assemblée arrêtèrent leur mouvement en avant afin de se reposer.

A la Roquette a lieu dans la journée une nouvelle exécution d'otages : sept personnes, jésuites ou prêtres, sont fusillées. La

rébellion d'une partie des prisonniers et la prise de cette prison par les Versaillais, effectuée dans la journée, mettent heureusement fin à ces sacrifices humains.

Le ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, expédie, de Versailles, le 26 mai, aux représentants de la France à l'étranger, la dépêche suivante :

Versailles, 26 mai 1871.

Monsieur,

L'œuvre abominable des scélérats qui succombent sous l'héroïque effort de notre armée ne peut être confondue avec un acte politique. Elle constitue une série de forfaits prévus et punis par les peuples civilisés. L'assassinat, le vol, l'incendie systématiquement ordonnés, préparés avec une infernale habileté, ne doivent permettre à leurs complices d'autre refuge que celui d'une expiation légale.

Aucune nation ne peut les couvrir d'immunité, et, sur le sol de toutes, leur présence serait une honte et un péril. Si donc vous apprenez qu'un individu compromis dans l'attentat de Paris a franchi la frontière de la nation près de laquelle vous êtes accrédité, je vous invite à solliciter des autorités locales son arrestation immédiate et à m'en donner de suite avis pour que je régularise cette situation par une demande d'extradition.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signé : JULES FAVRE.

Si nous ne nous trompons, aucune nation n'a fait jusqu'ici de réponse complètement favorable à la circulaire précitée.

**Samedi 27 mai 1871**

A la fin de cette journée le Père-Lachaise était au pouvoir des Versaillais; le général Douay s'était avancé dans le faubourg du Temple qui résistait avec fureur. Le général de Ladmirault, cheminant vers les buttes Chaumont, s'était emparé de l'abattoir et avait dépassé le marché aux bestiaux. Il continua son mouvement dans la nuit et aborda par le chemin de fer de ceinture la butte Chaumont dont il se rendit maître dans la matinée du lendemain.

M. Thiers adressa, le 27 mai, la dépêche suivante aux autorités civiles et militaires pour renseigner la province sur les mouvements de l'armée dans Paris :

Versailles, 27 mai 1871, 6 h. 10, soir.

Nos troupes n'ont pas cessé de suivre l'insurrection pied à pied, lui enlevant chaque jour les positions les plus importantes de la capitale et lui faisant des prisonniers qui s'élèvent jusqu'ici jusqu'à vingt-huit mille sans compter un nombre considérable de morts et de blessés.

Dans cette marche, sagement calculée, nos généraux et leur illustre chef ont voulu ménager nos braves soldats, qui n'auraient demandé qu'à enlever au pas de course les obstacles qui leur étaient opposés.

Tandis qu'au dehors de l'enceinte notre principal officier de cavalerie, le général du Barrail, prenait, avec des troupes à cheval, les forts de Bicêtre, de Montrouge et d'Ivry, et qu'au dedans le corps de Cissey exécutait les belles opérations qui nous ont procuré toute la rive gauche, le général Vinoy, suivant le cours de la Seine, s'est porté vers la place de la Bastille, hérissée de retranchements formidables, a enlevé cette position avec la division Vergé, puis, avec les divisions Bruat et Faron, s'est emparé du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la place du Trône.

Il ne faut pas oublier, dans cette opération, le concours efficace et brillant que notre flottille a donné aux troupes du général Vinoy. Ces troupes ont aujourd'hui même enlevé une forte barricade au coin de l'avenue Philippe-Auguste et de la rue de Montreuil. Elles ont aussi pris position à l'Est et au pied des hauteurs de Belleville, dernier asile de cette insurrection qui, en fuyant, tire de sa défaite la monstrueuse vengeance de l'incendie.

Au centre, en tournant vers l'Est, le corps de Douay a suivi la ligne des boulevards, appuyant sa droite à la place de la Bastille et sa gauche au cirque Napoléon. Le corps de Clinchant, venant se rallier, à l'Ouest, au corps de Ladmirault, a eu à vaincre, aux Magasins-Réunis, une violente résistance qu'il a vaillamment surmontée. Enfin, le corps du général Ladmirault, après avoir enlevé avec vigueur les gares du Nord et de l'Est, s'est porté à la Villette et a pris position au pied des buttes Chaumont.

Ainsi les deux tiers de l'armée, après avoir conquis successivement toute la rive droite, sont venus se ranger au pied des hauteurs de Belleville, qu'ils doivent attaquer demain matin. Pendant ces six jours de combats continus, nos soldats se sont montrés aussi énergiques qu'infatigables et ont opéré de véritables prodiges bien autrement méritoires de la part de ceux qui attaquent des barricades que de ceux qui les défendent. Leurs chefs se sont montrés dignes de commander à de tels hommes et ont pleinement justifié le vote que l'Assemblée leur a décerné.

Après les quelques heures de repos qu'ils prennent en ce moment, ils termineront demain matin, sur les hauteurs de Belleville, la glorieuse campagne qu'ils ont entreprise contre les démagogues les plus odieux et

les plus scélérats que le monde ait vus, et leurs patriotiques efforts mériteront l'éternelle reconnaissance de la France et de l'humanité.

Du reste, ce n'est pas sans avoir fait des pertes douloureuses que notre armée a rendu au pays de si mémorables services. Le nombre de nos morts et de nos blessés n'est pas grand, mais les coups sont sensibles. Ainsi, nous avons à regretter le général Leroy de Dais, l'un des officiers les plus braves et les plus distingués de nos armées.

Le commandant Ségoyer, du 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, s'étant trop avancé, a été pris par les scélérats qui défendaient la Bastille, et, sans respect des lois de la guerre, a été immédiatement fusillé. Ce fait, du reste, concorde avec la conduite de gens qui incendient nos villes et nos monuments, et qui avaient préparé des liqueurs vénéneuses pour empoisonner nos soldats presque instantanément.

### Dimanche 28 mai 1871

Les fédérés, resserrés en haut du faubourg du Temple, dans Belleville, sont complètement cernés. Maintenant ils ne possèdent plus d'artillerie, la lutte n'est plus possible; à quatre heures de l'après-midi, elle cesse. La guerre civile est terminée. Le maréchal Mac-Mahon porte cette heureuse nouvelle à la connaissance de la population parisienne par la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Habitants de Paris,

L'armée de la France est venue vous sauver. — Paris est délivré. — Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

Aujourd'hui la lutte est terminée; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître.

Au quartier général, le 28 mai 1871.

Le maréchal de France, commandant en chef,

DE MAC MAHON, DUC DE MAGENTA.

Tout le monde remarqua, dans cette proclamation, l'absence complète des déclamations et des intempérances de langage trop ordinaires en pareil cas.



Nous avons rapidement retracé les faits de la lutte des sept jours dans l'intérieur de Paris. Pour compléter ce récit, il nous reste à parler de divers incidents qui la signalèrent, et à rectifier quelques appréciations erronées, selon nous.

Lorsque les troupes versaillaises étaient maîtresses d'un quartier, elles procédaient généralement à des perquisitions immédiates, et s'emparaient des armes de toutes sortes et des effets d'équipement appartenant aux gardes nationaux, même à ceux qui n'avaient point participé à la lutte. Ainsi s'effectua promptement le désarmement de la garde nationale.

Ces perquisitions, effectuées par des soldats inintelligents parfois, et généralement surexcités, furent l'occasion d'arrestations assez nombreuses dont beaucoup eurent lieu sans discernement.

Les arrestations opérées sans motifs sérieux, et les fusillades opérées sans jugement, même sans constatation d'identité, tels furent les événements particulièrement douloureux de ces jours de désolation et de deuil public.

Parlant du traitement à faire subir aux insurgés parisiens, M. Thiers avait dit, dans la séance du 22 mai, à l'Assemblée nationale :

« . . . . . Nous sommes d'honnêtes gens. . . . . Le châ-  
« timent sera exemplaire; mais il aura lieu par les lois, au nom  
« des lois. »

Fusiller, sans autre forme de procès, la plupart des fédérés pris les armes à la main, était-ce donc ainsi qu'on entendait appliquer la loi?

Fusiller, sur des indications anonymes ou sur des dénonciations à peine contrôlées, était-ce donc agir au nom des lois?

Ces fusillades sommaires que les organes respectables de la presse parisienne, quel que soit d'ailleurs le parti qu'ils représentent, ont unanimement réprochées, furent surtout produites par l'inimitié dont la classe bourgeoise fit preuve alors à l'égard de la classe prolétaire, inimitié qui revêtit, sous l'empire d'excitations multiples, un caractère de fureur meurtrière tout à fait indigne de notre degré de civilisation.

Pour atténuer l'horreur de ces exécutions sauvages, on fit remarquer qu'elles eurent lieu sous l'influence de l'exaspération bien légitime causée par les incendies criminels qui ont couvert Paris de ruines. L'invocation de cette circonstance atténuante

n'est pas absolument fondée. Dès le lundi, dès le mardi, alors qu'aucun incendie n'avait encore été allumé, des fédérés furent fusillés sommairement; des citoyens qui n'avaient point participé à la lutte, furent exécutés de la même manière.

Les deux mots : *communeux*, *incendiaires*, sont devenus presque synonymes pour beaucoup de citoyens, affolés à la vue des ruines que les derniers jours de la lutte ont accumulées dans Paris.

L'impression de consternation et de stupeur causée par la succession d'incendies que nous avons eu la douleur de contempler, est certes bien naturelle, et nous n'aurions que du mépris pour celui qu'une telle catastrophe n'aurait pas navré et indigné. La responsabilité des criminels qui ont projeté la destruction des principaux monuments de la capitale et l'anéantissement de nos archives les plus importantes, est énorme devant la postérité; et la culpabilité de ceux qui se sont faits les exécuteurs de leurs sinistres résolutions est immense.

L'énormité de la faute exige que l'on en recherche les auteurs avec vigilance, et aussi qu'on n'applique pas légèrement, indistinctement à tous, le qualificatif infâmant que quelques-uns seulement, croyons-nous, ont mérité.

Que quelques membres de la Commune aient prémédité la destruction des monuments de la capitale et l'aient systématiquement organisée, pour ainsi dire, cela est malheureusement trop vraisemblable. Mais en conclure que tous les membres de la Commune ont désiré cette mutilation de Paris, qu'ils en sont coupables, qu'ils sont solidaires des actes épouvantables de quelques-uns de leurs collègues, ce serait faire preuve de mauvaise foi et commettre une calomnie. Le citoyen Beslay, qui a préservé la Banque, et le citoyen Theisz, dont la courageuse intervention a empêché des fédérés d'incendier l'Hôtel des postes, ne peuvent certes point être considérés comme responsables des incendies et comme les ayant approuvés. Parmi leurs collègues de la Commune, surtout parmi la minorité socialiste, il en est beaucoup qui se sont efforcés d'empêcher ces sinistres qui les épouvantaient. Moins heureux que les citoyens Beslay et Theisz, leurs protestations ont été vaines, leurs admonestations sans influence. Cette constatation de leur impuissance, en présence de tentatives si criminelles et si désastreuses, a dû leur être particulièrement douloureuse.

Les faits d'incendie doivent être classés en deux catégories :

les incendies de propriétés privées, de maisons attenantes le plus souvent à des barricades, dont la destruction par le feu, ordonnée afin d'entraver la marche des assiégeants, afin de protéger la retraite des fédérés, constitue des faits de guerre regrettables, certainement, comme toutes les horreurs engendrées par la guerre, mais à la rigueur compréhensibles; et puis les incendies de monuments publics, dont aucun ne pouvait avoir pour résultat d'entraver les opérations des Versaillais, et qui ne sont, dès lors, que des actes de vandalisme odieux.

Ceux qui, soit par démençe, soit pour satisfaire une ignoble passion de destruction qui ne s'était point encore manifestée avec une intensité aussi effroyable, se sont rendus coupables de ces derniers incendies, ont ainsi contribué à diminuer le nombre des soutiens, des combattants de la Commune. Beaucoup de fédérés, en apercevant les flammes s'élever au-dessus des principaux monuments, abandonnèrent les barricades qu'ils étaient résolus à défendre, et cessèrent de participer à une lutte où l'on faisait usage de procédés aussi condamnables.

La plupart des faits qui se sont produits durant les derniers jours de combat dans Paris, sont encore généralement ignorés. Beaucoup de récits, assez souvent contradictoires, ont été publiés sur les dernières péripéties de la lutte, mais tous sont plus ou moins fantaisistes. L'impossibilité de circuler nous ayant empêchés d'aller nous renseigner par nous-mêmes, le lecteur comprendra notre réserve et nous en saura gré.

Chaque jour nous apporte quelques révélations intéressantes; chaque jour nous apprenons quelque détail important. Nous ne pouvons dès maintenant les consigner ici, soit parce qu'ils sont incomplets, insuffisants, soit parce que nous n'avons pas encore eu la possibilité d'en contrôler la véracité, l'authenticité. Plus tard, nous aurons peut-être l'occasion d'utiliser ces renseignements.

« La guerre civile est terminée, » avons-nous dit en achevant le récit de la lutte dans Paris. Oui, elle est terminée, en fait, mais les divergences d'opinions ont-elles disparu? l'irritation des esprits est-elle calmée? Non. Aucun accord n'est intervenu; un parti a vaincu l'autre, par la force. Après cette victoire matérielle, les

questions qui avaient fait surgir ce débat sanglant restent entières, irrésolues.

On n'a pas donné satisfaction au légitime besoin d'autonomie communale, base d'un régime véritablement républicain, ressenti par Paris. On ne s'est pas préoccupé davantage des tendances à une modification sociale manifestées par la révolution du 18 mars.

Dès lors, quoi qu'il arrive, tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, cette idée d'autonomie communale, ce besoin d'amélioration dans la condition du prolétariat, s'affirmeront de nouveau, car on peut supprimer violemment des individus, mais on n'annéantit point de la même façon les idées qui expriment les tendances invincibles d'une époque, d'une situation sociale.

questions qui avaient fait surgir ce débat restant toutes  
irrésolues.

On n'a pas donné satisfaction au légitime besoin d'autonomie  
communale, basé d'un régime véritablement républicain, ressenti  
par Paris. On ne s'est pas préoccupé davantage des tentatives à  
une modification sociale manifestées par la révolution du 18 mars.

Dès lors, quel qu'il arrive, tôt ou tard, sous une forme ou sous  
une autre, cette idée d'autonomie communale, ce besoin d'auton-  
omie dans la condition du prolétariat, s'affirmera de nouveau.

Notre tâche est terminée. Fidèles au but que nous nous étions  
proposé, nous avons retracé, sans nous départir d'une sérieuse  
impartialité, les événements qui se sont accomplis à Paris, depuis  
le 18 mars jusqu'au 28 mai 1871. Nous ne nous flatons pas  
d'avoir été complets; — comme nous l'avons dit déjà, l'histoire  
d'une révolution ne peut être faite au lendemain du jour où elle a  
pris fin, — mais nous espérons n'avoir du moins omis rien de  
capital.

Dans le cadre de ce que nous avons fait, nous ne prétendons  
pas non plus avoir été exempts d'erreur? — Qui pourrait s'en  
flatter? — Mais, dans les manquements que nous avons peut-être  
pu commettre, aussi bien que dans tout le reste, ceux qui nous  
liront avec attention se convaincront que notre bonne foi a été  
entière, parfaite.

Il nous reste maintenant pour compléter notre œuvre, à jeter  
un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement dont nous avons dit  
les divers incidents, à en considérer d'une manière générale à la  
fois la marche et l'esprit, à en tirer, si c'est possible, un ensei-  
gnement pour l'avenir.

l'armée de 28 janvier entraînant l'insurrection, et est été le  
prolonger l'insurrection.

Les élections du 2 février en province, qui donneront le suffo-  
cité aux candidats orléanistes et légitimistes, surent et produi-  
sirent un échec à Paris, où on les regarda comme men-  
çantes pour la République.

En même temps courait vivement, mais avec une certaine  
persistance, le bruit du désarmement prochain de la garde natio-  
nale, sans que les officiers aient eu le soin de s'en occuper.

Au moment où se soulevait tant de choses, la garde nationale  
parisienne voulut conserver la République et ses armes.

Le temps du siège de Paris par les Prussiens fut un temps  
d'épreuve rude pour tous ceux qui vécurent enfermés dans ces  
murs, pendant plus de quatre mois infranchissables.

La population avait subi avec un courage, un héroïsme au-  
dessus de tous les éloges, les inexprimables souffrances morales  
et matérielles qu'entraînait la situation terrible où la marche des  
événements militaires l'avait placée.

Pleine de foi en elle-même, pleine aussi d'espoir, au début, en  
ceux qui la dirigeaient, elle eut une bien douloureuse déception  
quand elle s'aperçut des attermoiemens, des hésitations, des  
défiances du Gouvernement de la défense nationale.

Lorsqu'enfin les membres de ce gouvernement en vinrent à  
capituler, sans avoir fait un sérieux usage des éléments puissants  
que leur offrait Paris, l'exaspération fut immense autant que fut  
vive la douleur.

Ce résultat lamentable, après tant et de si horribles angoisses,  
après des souffrances aussi prolongées, aussi amères, après tant de  
courage, tant de véritables vertus montrées par tous les éléments  
de la population, engendra des regrets, et aussi des animosités  
dont on ne peut rendre l'intensité.

A l'issue des grandes crises comme celle que Paris venait de  
traverser, où les douleurs personnelles s'ajoutaient aux douleurs  
patriotiques, lorsque surtout la terminaison en a été aussi terrible,  
la plupart des hommes, et principalement ceux qui n'ont pas un  
grand développement intellectuel, une exceptionnelle fermeté  
de caractère sont, pour un temps plus ou moins long, absolument  
désespérés.

C'est l'état dans lequel se trouva la masse de la garde nationale,  
— c'est-à-dire de la population parisienne, — lorsqu'elle connut

l'armistice du 28 janvier entraînant la capitulation ; et cet état se prolongea longuement.

Les élections du 8 février en province, qui donnèrent la majorité aux candidats orléanistes et légitimistes, survinrent et produisirent un fâcheux effet à Paris, où on les regarda comme menaçantes pour la République.

En même temps courait vaguement, mais avec une certaine persistance, le bruit du désarmement prochain de la garde nationale.

Au moment où semblaient tant de choses, la garde nationale parisienne voulait conserver la République et ses armes. Dans ce double but, l'élément révolutionnaire qu'elle comprenait, songea à s'organiser. C'est de ce désir, principalement, que naquirent, comme nous l'avons dit précédemment, le Comité central, et la Fédération républicaine de la garde nationale.

D'autres sujets de mécontentement agissaient encore sur la population parisienne : le choix d'un certain nombre des membres du Gouvernement de la défense nationale pour composer le nouveau ministère, alors que des impressions toutes récentes leur étaient si défavorables ; la manière dont l'Assemblée traitait les questions des loyers et des échéances ; enfin, la répugnance, l'antipathie que cette même Assemblée manifestait pour Paris, et sa résolution, alors qu'elle quittait Bordeaux, d'aller siéger en un autre point que la capitale ; autant de causes dont les effets s'ajoutaient.

Il s'était trouvé que, par une inconcevable négligence, des canons qui ne devaient pas être livrés aux Prussiens avaient été laissés en un lieu où, lors de leur entrée dans un coin de Paris, ils les auraient eus absolument sous la main.

La garde nationale les avait enlevés et transportés en divers points, principalement à Montmartre, où elle les gardait, — et où elle commençait à se lasser de les garder.

Le 18 mars, de grand matin, l'armée vint cerner les buttes Montmartre, afin de s'emparer de ces canons et de les réintégrer dans les arsenaux de l'État. On sait comment cette tentative échoua par la défection d'une partie de la troupe, qui refusa de tirer sur le peuple.

Le gouvernement ayant alors jugé à propos d'abandonner Paris, l'élément révolutionnaire de la population saisit avec empressement cette occasion d'affirmer sa volonté formelle de conserver et

de consolider la République, que, depuis le 8 février, il regardait comme menacée.

Le Comité central prit la direction du mouvement populaire, et il fut écouté ; il put agir, parce qu'à ce moment il représentait les idées de revendication politique et sociale de l'élément travailleur de la garde nationale. Il put agir, parce qu'il avait la confiance, — cette chose souvent mal ou peu raisonnée, mais immense pour la masse des ouvriers, indéveloppés et crédules, — chose que le Gouvernement de la défense nationale n'avait pas su mettre à profit, et que n'avait jamais possédée l'Assemblée nationale.

Le gouvernement, abandonné par une partie de l'armée, ne put parvenir à stimuler suffisamment la fraction conservatrice de la garde nationale pour qu'elle prit les armes et lui prêtât son concours. On eut ce spectacle : une classe se levant en armes, et celle qui avait le gouvernement, l'influence directrice, laissant triompher une insurrection menaçante pour sa suprématie.

Momentanément sans force qui lui servit de point d'appui, le gouvernement se réfugia à Versailles, auprès de l'Assemblée, laissant ainsi le champ libre à la révolution qui s'ébauchait, mais rendant en même temps plus difficile et plus improbable son propre renversement.

Sans cette fuite, que fut-il advenu ? La garde nationale « d'ordre » trouvant un centre de ralliement, se fût-elle enfin groupée, assez à temps et en nombre suffisant, pour s'opposer au succès de l'émeute ? L'inertie du parti conservateur, au contraire, fût-elle restée la même, et, le gouvernement étant alors sans peine renversé, la révolution parisienne, imitée par quelques grands centres, eût-elle été acceptée par l'ensemble du pays, — comme il arriva pour la révolution du 4 septembre et d'autres qui l'ont précédée ? — Nul ne le sait.

Le fait est que cette fuite eut lieu et que le mouvement commencé, qui eût pu être plus étendu si les circonstances eussent été différentes, se localisa dans Paris.

L'opinion publique, en suite des vingt dernières années, était devenue fortement hostile à la centralisation, qu'elle ne comptait pas pour une part minime dans les causes des récents malheurs du pays. Aussi, la révolution du 18 mars se produisant par le concours des circonstances que nous avons dites, la formule mise en avant par ceux que les événements en firent tout d'abord les directeurs, fut-elle essentiellement décentralisatrice : le Comité

central parla au nom de l'autonomie communale. La masse, à des moments divers, se rallia à cette idée, et réclama les franchises municipales. Ce fut d'abord cette quantité de citoyens qui s'armèrent et obéirent aux ordres du Comité, puis les maires ou adjoints et certains députés de la Seine, puis encore les hommes qui, plus tard, lorsque la guerre civile eut éclaté, se proposèrent la tâche — qu'ils ne purent, hélas ! accomplir, — d'amener une entente entre la révolution et la réaction.

C'est qu'en effet la centralisation extrême des dernières années, dont Paris principalement avait ressenti tous les déplorables inconvénients, avait été jugée par beaucoup comme un obstacle immense à la liberté individuelle en même temps qu'à l'indépendance collective. La majorité avait notion qu'il fallait procéder à nouveau, en dehors des anciens errements.

La majorité, disons-nous, et nous croyons être dans le vrai.

Qu'on se le rappelle, nous parlons ici du principe d'autonomie communale, non de la Commune qui n'existait pas encore, et dont les actes, plus tard, contribuèrent à éloigner quantité de ceux qui se ralliaient le plus catégoriquement au principe qu'elle représentait. A ce moment, bien certainement, le plus grand nombre appuyait les revendications municipales.

A l'Assemblée, on ne voyait dans la Révolution qui commençait qu'une « poignée d'agitateurs cosmopolites » menant contre son gré vers des institutions dont elle n'avait nul souci, la population entière de Paris. Ceci prouve simplement combien peu on y était renseigné sur la gravité du mouvement, combien on avait peu conscience alors de sa puissance. « Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle une Assemblée nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent (1). »

Aux revendications municipales, l'Assemblée opposait la plus vive résistance; le sentiment qui la dominait était simplement la haine de Paris, et il semble qu'elle se fût crue amoindrie, humiliée, en faisant justice aux vœux qu'il émettait par la voix même de ses représentants ou de ses magistrats municipaux.

Après mainte tentative inutile pour amener une entente, les élections à la Commune eurent enfin lieu le 26 mars, et, en dépit

(1) Proudhon. *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 117. Ed. Lacroix, Verboeckhoven.

des résistances de l'Assemblée et du gouvernement, reçurent l'approbation des municipalités parisiennes alors en fonctions, ainsi que des principaux représentants de la Seine; tous gens qui n'étaient cependant point des insurgés, des agitateurs.

*Le Temps*, qu'on ne saurait soupçonner de partialité en faveur de l'émeute, s'exprimait ainsi à ce sujet :

« Que faisait l'Assemblée quand elle n'injurait pas la ville, déposée par elle, elle refusait de régler d'urgence une question dont dépendait la paix des rues. En apparence, sinon en fait, elle abandonnait Paris à lui-même et semblait attendre, on ne sait d'où, la solution du problème qu'elle n'osait pas aborder.

« Que pouvaient donc faire Paris et ses représentants légitimes? Se montrer plus soucieux des prérogatives de l'Assemblée que du maintien de la paix publique? Verser son sang pour maintenir des droits que l'Assemblée ne savait pas faire valoir, qu'elle abdiquait en quelque sorte?

« C'eût été se montrer plus royaliste que le roi, et une Chambre qui n'a jamais parlé de Paris qu'avec colère ou avec dédain, ne pouvait attendre de lui ce degré d'abnégation. Paris ne l'a pas eu. »

(*Temps* du 28 mars 1871.)

On sait quelle fut la composition de la Commune élue : une minorité intelligente, sage, nullement violente, y fut écorasée, numériquement, par une majorité jacobine, formée spécialement d'anciens hommes de 1848 et d'orateurs de clubs.

La Commune débuta par la validation d'élections qui, selon la loi invoquée pour régir le vote qui lui avait donné naissance, ne pouvaient être valables; elle décida le secret de ses séances. Fâcheux début!

Sa première œuvre eût dû être de rédiger une sorte de charte, de formuler un programme des réformes qu'elle ambitionnait d'apporter dans les choses politiques ou sociales. Elle n'en fit rien; et, le 16 avril, alors que près d'un mois s'était écoulé depuis le commencement du mouvement, alors que depuis deux semaines on se battait avec acharnement, *la Vérité* pouvait encore se demander quelle était au juste la cause pour laquelle tant d'hommes succombaient :

« Notre intention n'est pas de critiquer des actes plus ou moins arbitraires. La situation a sans doute des nécessités dont il faut tenir

« compte. Seulement nous sommes bien forcés d'avouer que tout cela ne  
« constitue pas, à proprement parler, un programme politique, et que  
« les citoyens immolés, à l'heure même où nous sommes, sur l'autel de  
« la patrie, par ordre de la Commune, sont en droit de se demander  
« quelle est au juste la cause qu'ils défendent, et dans quel but ils se  
« font tuer avec un héroïsme qui fait d'ailleurs notre admiration à tous. »

(Vérité du 16 avril 1871.)

Nous n'avons pas à revenir ici sur les actes de la Commune, suffisamment exposés et appréciés dans le cours de cet ouvrage.

En les envisageant d'une manière générale, on remarque une tendance à l'arbitraire et à la violence qui va toujours en croissant.

Ce sont d'abord des perquisitions et des arrestations que rien ne légitime, des mesures répressives contre la presse, pour lesquelles la qualification de « blâmables » est certainement modérée.

Puis, quand la guerre ouverte a commencé et que des citoyens veulent se grouper et manifester publiquement leur horreur pour la guerre civile, on les empêche de se réunir le 6 avril, et cette parole horrible est prononcée : « Conciliation, c'est trahison ! »

En même temps, on arrête toujours, et principalement des prêtres, en haine sans doute de doctrines qui, par la progression des idées, sont devenues rétrogrades, oubliant en cela que : « on ne détruit pas une religion, une église, un sacerdoce par des persécutions et des diatribes. Ils se détruisent d'eux-mêmes, par leur propre déraison, par l'abandon des peuples, surtout par l'accroissement du principe appelé à les remplacer (1). »

Le décret sur les otages survient et stupéfie tous ceux qui, au milieu de ces événements sans précédents, ont à peu près conservé la raison.

Un moment vient où l'on s'en prend aux monuments. « Rompant violemment avec le passé, voulant refaire et non continuer (2), » la Convention avait ordonné de détruire tous les documents qui rappelaient l'ère féodale. De même, la Commune, par haine pour le passé, entreprend d'anéantir les monuments qui le rappellent; elle décide la chute de la colonne Vendôme, la démolition de la Chapelle expiatoire de Louis XVI; un instant, on parle de faire

(1) Proudhon. *Fédération et unité en Italie*, p. 194. Ed. Lacroix, Verboeckhoven.

(2) E. Littré. *Les trois philosophies*, dans *Revue de philosophie positive*, vol. I, p. 29.

tomber toutes les statues de rois qui sont sur quelques-unes de nos places publiques.

Lorsque, le 16 avril, ont lieu les élections complémentaires, l'impression produite sur la population par les actes de l'Assemblée communale se manifeste par l'éloignement du scrutin d'un grand nombre de citoyens qui y avaient pris part le 26 mars.

Le *Temps* apprécie comme suit la situation :

« La Commune cède visiblement à l'entraînement vertigineux qui saisit, dans les temps difficiles, tous ceux qui ont cherché un point d'appui en dehors des principes, et qui ne se sont pas fait du respect des droits d'autrui une règle invariable et absolue : plus elle devient faible, plus elle se fait violente.

« Abandonnée au scrutin par la presque unanimité des électeurs, la Commune institue, sous le nom de Cour martiale, une sorte de tribunal révolutionnaire. Vaincue à Asnières par les troupes de Versailles, elle se venge en supprimant trois ou quatre journaux. Elle ne s'arrêtera pas là; s'arrêter n'est plus en son pouvoir. Elle est vouée à la violence, pour avoir méconnu la liberté, comme elle est vouée à l'insuccès, pour avoir méconnu la justice. »

(*Temps* du 20 avril 1871.)

La *Vérité*, de son côté, publie ces quelques réflexions, qui s'adressent à Versailles aussi bien qu'à Paris :

« Jamais peut-être la liberté de la presse n'a reçu d'aussi rudes atteintes que depuis la Révolution du 18 mars. Versailles et Paris rivalisent d'ardeur dans leur lutte contre le journalisme. On supprime ici, là on saisit. Tel journal déplaît, vite qu'il disparaisse ! Tel autre se permet de ne pas approuver les puissants du jour, qu'on le bâillonne. « Écrasons l'infâme ! » s'écrient avec éloquence les hommes de l'Hôtel-de-Ville et les ministres de Thiers. L'infâme, c'est la presse. S'étonner de semblables rigueurs serait puéril. Les deux gouvernements ennemis ont également le bon plaisir pour guide, l'arbitraire pour règle. Ils usent largement du pouvoir qu'ils détiennent et en ne peuvent raisonnablement pas leur reprocher de sortir de la légalité, puisqu'il n'y a pas de lois. A Paris, elles sont abrogées sans qu'on semble s'occuper de les remplacer; à Versailles on en fait quelques-uns, mais le fruit des discussions de l'Assemblée est tellement déplorable que mieux vaudrait ne rien faire du tout.

« Dans une telle situation, tout homme doué d'un tempérament despotique — qui est celui de la majorité des Français, — a beau jeu.

(*Vérité* du 21 avril 1871.)

Le 1<sup>er</sup> mai, malgré la vive opposition de la minorité, la Commune, siégeant de plus en plus la grande Révolution, institue un Comité de salut public. Huit jours après, le 9, ce Comité n'a pas produit les résultats qu'on semblait en attendre, et sa composition est changée.

La Commune, en fait, n'existe plus; le Comité de salut public est investi de la dictature.

Le 15, découragée, la minorité déclare ne plus vouloir prendre part aux séances, et se retire dans les municipalités.

Quelques jours après, le 21, l'armée versaillaise entre dans Paris, et quelques hommes, se sentant perdus, — nous disons quelques hommes : il ne faut pas rendre responsables de ces actes tous ceux qui furent membres de la Commune, — exécutent des hommes qui ne sont pour rien dans la lutte, promènent l'incendie dans Paris, et semblent ne plus songer qu'à tout entraîner dans leur chute.

La répression, de son côté, est terrible; les exécutions sommaires se succèdent, sans souci des erreurs irréparables qu'entraîne une telle précipitation : un nombre énorme d'arrestations ont lieu, parmi lesquelles il en est certainement d'imméritées à tous les points de vue. Il semble que des deux parts on soit revenu à l'antique barbarie. Et une inexprimable angoisse saisit tous ceux qu'une rage inhumaine, — rage de la défaite ou rage du triomphe, — n'a pas rendus complètement insensés; tous ceux qui croyaient à plus de civilisation parmi nous.

La Révolution est écrasée, mais tous ceux qui l'ont faite ne sont pas pris; pour éviter qu'ils n'échappent à leurs vainqueurs, plusieurs gouvernements d'Europe déclarent qu'ils leur refuseront l'asile et qu'ils les livreront comme criminels de droit commun.

Peu de protestations s'élevèrent contre cette résolution.

Nous citerons celle de Victor Hugo, la seule qui fit quelque bruit et dont les suites contraignirent l'illustre poète à quitter la Belgique :

Monsieur le rédacteur de l'*Indépendance belge*.

Bruxelles, 26 mai 18.1.

MONSIEUR,

Je proteste contre la déclaration du gouvernement belge, relative aux vaincus de Paris.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques.

Je n'étais pas avec eux.

J'accepte le principe de la Commune, je n'accepte pas les hommes.

J'ai protesté contre leurs actes, loi des otages, représailles, arrestations arbitraires, violation des libertés, suppression des journaux, spoliations, confiscations, démolitions, destruction de la colonne, attaques au droit, attaques au peuple.

Leurs violences m'ont indigné comme m'indigneraient aujourd'hui les violences du parti contraire.

La destruction de la colonne est un acte de lèse-nation. La destruction du Louvre eût été un crime de lèse-civilisation.

Mais des actes sauvages étant inconscients, ne sont point des actes scélérats. La démence est une maladie et non un forfait. L'ignorance n'est pas le crime des ignorants.

La colonne détruite a été pour la France une heure triste; le Louvre détruit eût été pour tous les peuples un deuil éternel.

Mais la colonne sera relevée, et le Louvre est sauvé.

Aujourd'hui Paris est repris. L'Assemblée a vaincu la Commune. Qui a fait le 18 mars? De l'Assemblée ou de la Commune, laquelle est la vraie coupable? L'histoire le dira.

L'incendie de Paris est un fait monstrueux, mais n'y a-t-il pas deux incendiaires? Attendons pour juger.

Je n'ai jamais compris Billioray, et Rigault m'a étonné jusqu'à l'indignation; mais fusiller Billioray est un crime; mais fusiller Rigault est un crime.

Ceux de la Commune, Johannard et La Cécilia, qui font fusiller un enfant de quinze ans, sont des criminels; ceux de l'Assemblée, qui font fusiller Jules Vallès, Bocquet, Parisel, Amoureux, Lefrançais, Brunet et Dombrowsky, sont des criminels.

Ne faisons pas verser l'indignation d'un seul côté. Ici le crime est aussi bien dans l'Assemblée que dans la Commune, et le crime est évident.

Premièrement, pour tous les hommes civilisés, la peine de mort est abominable; deuxièmement, l'exécution sans jugement est infâme. L'une n'est plus dans le droit, l'autre n'y a jamais été.

Jugez d'abord, puis condamnez, puis exécutez.

Je pourrai blâmer, mais je ne flétrirai pas. Vous êtes dans la loi.

Si vous tuez sans jugement, vous assassinez.

Je reviens au gouvernement belge.

Il a tort de refuser l'asile.

La loi lui permet ce refus, le droit le lui défend.

Moi, qui vous écris ces lignes, j'ai une maxime : *Pro jure contra legem*.

L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

Au moyen âge, l'Église accordait l'asile même aux parricides.

Quant à moi, je déclare ceci :

Cet asile, que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

Où ? En Belgique.

Je fais à la Belgique cet honneur.

J'offre l'asile à Bruxelles.

J'offre l'asile place des Barricades, n° 4.

Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune, que Paris a fort peu élue, et que, pour ma part, je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fût-il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre. Il est dans ma maison. Il est inviolable.

Est-ce que, par hasard, je serais un étranger en Belgique ? Je ne le crois pas. Je me sens le frère de tous les hommes et l'hôte de tous les peuples.

Dans tous les cas, un fugitif de la Commune chez moi, ce sera un vaincu chez un proscrit ; le vaincu d'aujourd'hui chez le proscrit d'hier.

Je n'hésite pas à le dire, deux choses vénérables,

Une faiblesse protégeant l'autre.

Si un homme est hors la loi, qu'il entre dans ma maison. Je défie qui que ce soit de l'en arracher.

Je parle ici des hommes politiques.

Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre, je le suivrai. Je partagerai sa sellette. Et pour la défense du droit, on verra, à côté de l'homme de la Commune, qui est le vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la République, qui a été le proscrit de Bonaparte.

Je ferai mon devoir. Avant tout, les principes.

Un mot encore :

Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Angleterre ne livrera pas les réfugiés de la Commune.

Pourquoi mettre la Belgique au-dessous de l'Angleterre ?

La gloire de la Belgique c'est d'être un asile. Ne lui ôtons pas cette gloire.

En défendant la France, je défends la Belgique.

Le gouvernement belge sera contre moi, mais le peuple belge sera avec moi.

Dans tous les cas, j'aurai ma conscience.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

VICTOR HUGO.

Cette protestation, on le voit, porte à la fois contre les actes de la Commune, contre les exécutions sommaires qui suivirent l'entrée de l'armée versaillaise dans Paris, contre la résolution de poursuivre comme criminels de droit commun les hommes qui avaient pris part au mouvement, et contre le refus de la part de certains gouvernements étrangers d'accorder aux vaincus l'asile qu'on ne refuse pas aux hommes des partis politiques qui succombent.

A tous ces titres, nous n'hésitons pas à nous y associer.

Si, sans s'attacher aux faits, on considère plus particulièrement les idées, on aperçoit au début une fatigue profonde du mode politique de vivre des années précédentes. Paris est lassé de voir ses aspirations noyées dans les votes des campagnes ; ayant plus que tout autre point du pays ressenti tous les inconvénients des régimes antécédents, il veut conserver la République qu'il a faite. Paris sait, par une longue et vieille expérience, que si l'apparence de la liberté a quelquefois existé en France, la liberté elle-même y a jusqu'ici été à peu près inconnue.

Le passage suivant, extrait de *la Vérité*, rend assez exactement la pensée générale :

« Depuis que des législateurs français consacrent leurs loisirs à la fabrication des lois, leur unique souci a toujours été de prohiber au peuple, collectivement et individuellement, l'exercice de certaines libertés. Ils se sont attachés à réglementer la vie du citoyen ; ils lui ont dit : tu feras ceci, mais tu ne feras pas cela ; ou si tu le fais, tu ne pourras le faire qu'en observant certaines règles bien et dûment définies. Aux écrivains, ils ont assigné des limites étroites infranchissables. Au penseur, ils ont mesuré l'espace. A l'ouvrier, ils ont imposé des conditions de travail, d'association. A tous enfin, ils ont rivé des menottes plus ou moins légères, suivant le temps et les circonstances.

« En revanche, nul n'a jamais songé à mettre un frein sérieux aux empiètements du pouvoir, ou si quelqu'un y a songé, la plus grande timidité a toujours guidé les efforts tentés dans ce sens. Il faut que le gouvernement soit fort ! Tel est l'axiome politique le moins discuté en France. C'est en partant de ce beau principe que les Assemblées ont toujours investi le pouvoir d'attributions redoutables, mettant au contraire, à sa merci, les droits des citoyens. Qu'en est-il résulté ? C'est que tous les gouvernements, quels que soient leur drapeau, leur prospectus, leur origine, ont été des gouvernements despotiques. Impatients de toute contradiction, ignorants des véritables principes de la liberté



« politique, rois, empereurs, présidents, secondés par des Assemblées  
« nationales, constituantes, législatives, n'ont eu qu'un souci : régler  
« menter et réprimer. C'est ainsi qu'ayant eu quelquefois l'apparence de  
« la liberté, nous ne l'avons jamais possédée de fait. »

(Vérité du 21 avril 1871.)

Ceci étant la pensée du grand nombre à Paris, il était naturel  
que l'affaire avortée des canons de Montmartre et la fuite du  
gouvernement donnant prétexte à un mouvement populaire, fût  
mise en avant l'idée d'autonomie communale, équivalente aux  
idées de développement des libertés individuelles et de restriction  
dans les attributions du pouvoir.

La voie de la Commune était tracée; elle devait se borner à  
revendiquer les franchises communales.

Mais « la Commune de Paris eut le tort d'exagérer son rôle, de vouloir  
« s'imposer comme un apôtre armé, au lieu de se faire l'initiateur paci-  
« fique de cette revendication si légitime; au lieu d'un programme net,  
« simple, pratique, bien défini, d'une vraie charte d'émancipation et d'in-  
« dépendance, elle lança le manifeste emphatique, confus, inapplicable,  
« que l'on connaît, et qui n'est même pas son œuvre.

« . . . . . Paris aurait pu donner l'exemple et la règle;  
« par la faute des hommes qui se sont emparés du pouvoir au 18 mars,  
« il n'aura donné qu'une impulsion aveugle. »

(Vérité du 4 mai 1871.)

D'un autre côté, que faisait-on à Versailles? Songeait-on à  
satisfaire, dans une mesure quelconque, aux légitimes revendica-  
tions de Paris? Nullement. On les repoussait bien loin, et la seule  
pensée qu'on eût eue était d'écraser Paris par les armes. Nous emprun-  
tons volontiers ses appréciations au journal *la Vérité*, qui, partisan  
de l'autonomie communale, nous paraît avoir toujours envisagé les  
choses sans autre considération que celle du principe qui a ses  
sympathies.

Ici encore, et ce ne sera pas la dernière fois, nous citerons  
quelques extraits de ce journal :

« Voilà six semaines que deux gouvernements se partagent la France;  
« à Paris, la Commune; à Versailles, l'Assemblée nationale. . . . .  
« . . . . . Nous en sommes encore à nous demander lequel des deux  
« pouvoirs est le plus impolitique, le plus dépourvu du sens de la réalité,  
« de la connaissance de la situation, de la science et de l'art de diriger  
« les hommes.

La Commune est une réunion de journalistes obscurs,  
« de meneurs assez mal d'accord entre eux, des associations ouvrières,  
« et d'hommes qui ont mal étudié, plus mal compris encore l'histoire  
« de la Révolution. La Commune touche à tout, fait et défait, proclame  
« des principes et prend des résolutions contraires à ces principes; elle  
« se déchire, se divise, suspecte tour à tour chacun de ses membres.  
« Dans ses bons jours, elle ne trouve rien de mieux que d'ouvrir une  
« histoire populaire de 1795 et d'en copier quelque motion insensée,  
« quelque décret atroce ou ridicule. C'est ainsi qu'a pris naissance, à  
« une faible majorité, après la plus confuse et la plus embrouillée des  
« discussions, cette parodie inutile et grotesque du fameux Comité de  
« salut public.

« Loi sur les otages, loi contre les réfractaires, loi pour juger les sus-  
« pects, loi réglant mal à propos les conditions du travail, immixtion  
« dans le commerce et dans l'industrie, en attendant le maximum et les  
« assignats, réquisitions au hasard, confiscations à peine déguisées,  
« comité de sûreté générale et comité de salut public, rien ne manque à  
« ce pastiche, rien, si ce n'est la conviction chez ceux qui en sont les  
« auteurs, et la sanction effective dans la masse du peuple. . . . .

« Le spectacle que présente l'Assemblée de Versailles est plus triste  
« encore. Là ne se trouvent pas seulement des individualités tirées de  
« leurs ténèbres par le hasard d'élections plus ou moins contestables.

« Non! L'Assemblée de Versailles est la quintessence du suffrage uni-  
« versel, dans le pays entier; elle compte tout ce qu'il y a de notable  
« dans la politique, l'industrie, le commerce, la science; elle regorge  
« d'anciens ministres, d'anciens diplomates, d'anciens hommes d'État.  
« Que fait-elle?..

« . . . . . Cette Assemblée accepte, comme textes sacrés,  
« les projets de lois sur les échéances et sur les loyers que M. Dufaure  
« lui apporte, sans se soucier le moins du monde des réclamations; elle  
« accepte comme paroles d'Évangile les bulletins de victoire de son  
« armée, qui prendra Paris certainement demain, à moins que ce ne soit  
« après-demain; elle croit à M. Thiers généralissime, à M. Thiers qui va  
« devenir, à son choix, Monk ou Warwick, le faiseur ou le restaurateur  
« de rois, à moins qu'il ne soit Washington, le fondateur de la Répu-  
« blique, bien entendu, sans la moindre concession de franchises com-  
« munales.

« Des fous qui ne savent que copier les  
« folies de l'autre siècle, et des vieillards qui n'ont pas compris qu'il  
« faut, à des temps nouveaux, des hommes et des principes nou-  
« veaux. »

(Vérité du 5 mai 1871.)

Ni la Commune de Paris, ni l'Assemblée de Versailles ne furent à la hauteur des événements, et il ne faut pas se dissimuler la part de responsabilité qui incombera devant l'histoire à l'une comme à l'autre de ces assemblées dans les faits de la Révolution de 1871. C'est ce que fait ressortir l'adresse suivante, des délégués de la municipalité lyonnaise, qui fut rendue publique vers la fin d'avril :

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET

A LA COMMUNE DE PARIS

Citoyens,

Délégués du conseil municipal de Lyon, nous n'avons pu voir, sans une profonde douleur, se prolonger la lutte sanglante entre Paris et l'Assemblée de Versailles.

Nous sommes accourus sur le champ de bataille pour tenter un effort suprême de conciliation entre les belligérants.

Où est l'ennemi? Pour nous, il n'y a parmi les combattants que des Français. Nous intervenons entre eux au nom d'un principe sacré : la fraternité. Nous trouvons en présence deux pouvoirs rivaux qui se disputent les destinées de la France : d'un côté, l'Assemblée nationale dans laquelle nous respectons le principe du suffrage universel ; de l'autre, la Commune, qui personnifie un droit incontestable, celui qu'ont les villes de s'administrer elles-mêmes. Nous venons leur rappeler, à tous deux, une chose plus sainte encore, le devoir d'épargner la France et la République.

A l'Assemblée nationale, nous dirons : Voici déjà trop longtemps que vous dirigez contre Paris des attaques meurtrières, que vous lui faites une guerre sans trêve. Le sang coule à flots. Après le siège des Prussiens, dont vous avez pris la place, le blocus des Français contre les Français!...

Qu'espérez-vous! Votre dessein est-il d'enlever Paris d'assaut? vous n'y entrez, dans tous les cas, que sur des monceaux de cadavres et de ruines fumantes, poursuivis par les malédictions des veuves et des orphelins. Vous ne trouveriez devant vous qu'un spectre de ville. Et le lendemain d'une telle victoire, quelle serait votre autorité morale dans le pays? Ouvrez les yeux, il en est temps encore, reconnaissez qu'une ville qui se défend avec cet héroïsme contre toute une armée française est animée par quelque chose de plus sérieux qu'une vaine passion et une aveugle turbulence. Elle protège un droit, elle proclame une vérité.

Ne vous retranchez pas derrière une analogie qui n'est que spécieuse.

Dans la guerre civile qui a désolé la grande République américaine, le Sud combattait pour le maintien de l'esclavage; Paris, au contraire, s'est soulevé au nom de la liberté. Si vous voulez emprunter des leçons à l'histoire, souvenez-vous plutôt des hommes d'État de la Prusse qui, au lendemain des désastres d'Iéna, donnèrent à leur pays meurtri et humilié les mâles consolations de la liberté qui relève et régénère les peuples.

A la Commune, nous dirons : Prenez y garde; en sortant du cercle de vos attributions, vous vous aliénez les esprits sincères et justes. Rentrez dans la limite des revendications municipales. Sur ce terrain, vous avez pour vous le droit et la raison. N'employez pas, pour défendre la liberté, des armes qu'elle désavoue. Plus de suppressions de journaux! Ce ne sont pas les critiques, ce sont vos propres fautes que vous devez redouter. — Plus d'arrestations arbitraires! Plus d'enrôlements forcés! Contraindre à la guerre civile, c'est violenter la conscience. Songez, du reste, aux dangers imminents et terribles que la prolongation d'une lutte fratricide fait courir à la République. Assez de sang répandu! Vous avez le droit de sacrifier votre vie et votre mémoire; vous n'avez pas le droit d'exposer la démocratie à une défaite irréparable.

Notre mission, on le voit, est toute pacifique. Aux uns et aux autres nous crions : Trêve! déposez les armes; faites taire la voix du canon et écoutez celle de la justice!

Paris réclame ses franchises municipales : le droit de nommer ses maires, d'organiser sa garde nationale, de pourvoir lui-même à son administration intérieure. Qui peut lui donner tort? Sont-ce les hommes aujourd'hui au pouvoir, qui n'ont cessé de revendiquer pendant vingt ans le gouvernement du pays par le pays?

Que l'Assemblée nationale veuille bien y réfléchir. Sa résistance se briserait tôt ou tard contre la volonté des citoyens appuyée sur le droit; car la cause de Paris est celle de toutes les villes de France. Leurs revendications légitimes, étouffées aujourd'hui, éclateraient demain plus irrésistibles. Quand une idée a pris racine dans l'esprit d'un peuple, on ne l'en arrache point à coup de fusil.

C'est donc au nom de l'ordre, comme au nom de la liberté, que nous adjurons les deux partis belligérants de songer à la responsabilité de leurs actes. Derrière le voile de sang et de fumée qui couvre le terrain de la lutte, ne perdons point de vue deux choses sinistres : la République déchirée de nos propres mains et les Prussiens qui nous observent, la mèche allumée sur leurs canons.

BARODET, CRESTIN, FERROUILLAT, OUTHIER, VALLIER,

Conseillers municipaux de Lyon, délégués.

L'insuffisance de l'Assemblée comme de la Commune fut telle que, pour ceux du moins qui n'étaient ni des admirateurs quand même du passé, ni des utopistes rêvant à bref délai des transformations de fond en comble de notre état social et politique, il devint difficile, comme nous l'avons dit dans le cours de cet ouvrage, d'avoir, au fond du cœur, une réelle préférence pour l'une ou l'autre.

Si, en effet, on était d'un côté hostile à un progrès désirable, réclamé par la population parisienne, de l'autre on compromettrait singulièrement la réalisation de ce progrès.

Nous citerons encore les justes réflexions de la *Vérité* à ce sujet :

« Paris, abandonné à lui-même, est tombé au pouvoir des socialistes, qui jusqu'ici n'ont guère montré de cohésion et de puissance que pour détruire. De pareils guides ne pouvaient que compromettre le progrès raisonnable et réalisable, réclamé par la revendication des franchises municipales; ils l'ont compromis, en effet, à tel point que le triomphe définitif des hommes qui nous gouvernent en ce moment serait sans doute aussi funeste à la liberté que le triomphe de la réaction versaillaise.

« La guerre civile qui nous désole n'est au fond qu'un épisode sanglant de ce vieil antagonisme entre le passé, qui n'accepte aucune réforme ou qui n'admet que des changements d'étiquettes, et l'avenir, qui exige le renouvellement graduel, mais radical et complet de notre état social. « Que le passé ou que l'avenir triomphe par la force, cet antagonisme ne cessera pas : il en faudra toujours redouter les explosions inattendues. »

(*Vérité* du 11 mai 1871.)

« Il ne s'agit pas d'une émeute, comme persiste à le croire la majorité de Versailles; il ne s'agit pas d'une palingénésie sociale, accomplie à bref délai, comme le rêvent certains exaltés, en dedans ou en dehors de la Commune de Paris. Nous sommes à l'aurore d'une révolution, et l'histoire nous apprend par quelles voies de douleurs, d'épreuves, de souffrances, avancent les révolutions; à travers quels élans inconsidérés, quels excès des deux partis, quels mouvements convulsifs d'action et de réaction le progrès accomplit sa marche. »

(*Vérité* du 20 avril 1871.)

En dehors de l'idée d'autonomie communale, la Révolution de 1871 manifesta aussi certaines aspirations vers une réforme

sociale, aspirations mal ou peu définies, mais néanmoins très-réelles. Le lecteur attentif en aura remarqué la trace dans un certain nombre des documents que nous avons reproduits plus haut.

Si la question des rapports du capital et du travail ne se dressa pas dans toute son énormité, cela tient à ce que la gravité de la situation politique absorbait plus spécialement toutes les préoccupations. Cependant, sans prendre toute l'extension qu'elle eût pu avoir au milieu de circonstances moins terribles, cette question se présenta; et les faits manifestèrent que si les travailleurs ressentaient le besoin d'une réforme, ils ne savaient comment la réaliser, comment l'amener.

Ainsi, en ce qui concerne les idées :

D'une part, revendication de libertés politiques nettement formulée par la population parisienne réclamant l'autonomie communale; en même temps, aspiration vague à une amélioration du sort des classes laborieuses, à une modification sociale;

D'autre part, opposition vive, acharnée, à ces revendications, à ces aspirations, et aussi, une sorte d'antagonisme défiant envers ceux qui les manifestent.

Dans les faits, des deux côtés, appel à la force, se compliquant d'un acharnement, d'une violence qui étonnent chez un peuple considéré comme un des grands promoteurs de la civilisation.

A qui incombe la responsabilité, dans l'ensemble du mouvement?

A l'ignorance générale, qui fait que l'on croit encore à des transformations sociales, se produisant tout d'un coup, par la vertu de certains systèmes tout faits; qui fait aussi, d'autre part, que l'on croit encore à l'efficacité de la force, laquelle ne peut cependant donner que des solutions momentanées et précaires. Les prolétaires surtout, peu éclairés parce qu'ils ont peu les moyens et le temps de s'instruire, donnent volontiers créance à ce qui leur est présenté comme devant apporter à leur sort des améliorations désirables. Ils sentent qu'ils ont plus particulièrement à souffrir de l'état social actuel, et désirent vivement le modifier; mais ils ignorent comment pourra se produire la réalisation de leurs désirs.

Pour cette réalisation, il semble qu'ils ne peuvent se résigner à rechercher les enseignements de l'expérience, qui chemine lentement mais sûrement; ils ont toujours une tendance, en dépit du passé qui aurait dû leur en montrer l'inanité, à s'en remettre aux systèmes socialistes, qui promettent beaucoup mais sont impuissants à tenir.

« Les systèmes socialistes, supprimant l'état présent, ou, comme ils disent, le liquidant, prétendent établir un régime qui ne l'ait point pour antécédent. Or, cela est impossible : tout est gradation, transition, évolution; et l'on ne passera à une condition meilleure qu'en partant très-exactement de tous les éléments que contient la condition présente (1). »

« . . . . . Écartant la chimère, l'état social n'est transformable que pas à pas et de proche en proche (2). »

Ceci n'est pas compris encore de la masse, dont les désirs sont grands, mais dont le savoir est minime. Aussi tout malaise social, tout besoin d'une modification se traduit par des secousses violentes en vue d'amener immédiatement l'état idéal que l'on a conçu, comme devant produire la satisfaction, le bonheur de tous. Et, naturellement, plus la souffrance est vivement sentie, plus est violent et pour ainsi dire exaspéré le mouvement tenté pour s'y soustraire.

Nous appuyons ici plus spécialement sur le côté social des choses, parce qu'à notre sens, c'est ce côté qui produit des deux parts l'exceptionnelle énergie et, en certains de ses épisodes, la véritable barbarie de la lutte que nous avons racontée dans cet ouvrage.

Les uns, souffrant et ne sachant comment faire cesser leur souffrance, y cherchent une fin immédiate, impossible à atteindre.

Les autres, plus heureux, voient dans les aspirations et les tentatives des premiers une entreprise contre un état de choses dont ils ne sentent pas également les inconvénients, et qui leur est favorable.

Les haines naissent et s'enveniment des deux côtés; et, une

(1) E. Littré, Préambule à *Ce que c'est que le socialisme*, par F. Arroux.

(2) E. Littré, *Socialisme*, dans sa *Revue de philosophie positive*, vol. IV, p. 416.

occasion d'explosion se présentant, les conséquences sont ce que l'on a vu.

Moins d'ignorance montrerait : aux uns, que le moyen de pallier sûrement leurs souffrances n'est pas de vouloir une transformation subite, radicale, mais bien de rechercher patiemment suivant quelles règles, conformément à quelles lois, doivent s'opérer peu à peu les changements sociaux qui peuvent améliorer leur situation; aux autres, qu'il est de leur devoir comme de leur intérêt de s'associer à cette recherche; à tous, que « on ne peut pas plus se passer de science pour perfectionner le régime de la société, qu'on ne peut s'en passer pour la construction d'une machine à vapeur ou de tel autre engin compliqué (1). »

« Pour remplir les conditions du problème économique » a dit Proudhon, « il faut que la Révolution, prenant la société telle qu'elle est, changeant les rapports sans toucher aux intérêts immédiats et au matériel, réforme le système en le continuant (2). »

Changer les rapports, réformer le système en le continuant, ce n'est pas œuvre de violence ou de force, c'est œuvre de patience et de savoir.

Le remède lent, mais sûr et d'ailleurs le seul efficace, à toutes nos misères sociales, c'est l'instruction, c'est la connaissance donnée à tous de ce que les recherches, les travaux des générations antécédentes ont amassé de savoir positif.

L'importance, capitale à notre sens, de ce point de vue, nous oblige à entrer dans quelque détail sur la manière dont nous considérons que cette instruction doit être entendue pour avoir une réelle efficacité, une influence salutaire sur la marche de notre développement social. Qu'on nous permette, en terminant, de reproduire ici ce que nous avons déjà dit ailleurs sur ce sujet (PAUL CORRIEZ. *L'Instruction intégrale*, dans LA DÉMOCRATIE du 19 juin 1870) :

Il n'y a, à l'heure présente, aucun lien réel entre les diverses intelligences qui constituent notre société, et souvent aucune

(1) E. Littré, Préambule à *Ce que c'est que le socialisme*, par F. Arroux.

(2) Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 277. Ed. Lacroix, Verboeckhoven.

cohérence au sein de ces intelligences considérées individuellement.

La première partie de cette proposition n'est que trop justifiée par les expériences dont les événements politiques ont été l'occasion, chaque fois que la foule a été appelée à y jouer un rôle réellement actif. Ce qui aurait dû être un commun accord en vue du plus grand bien général, nous a toujours donné le spectacle d'une lutte entre des intérêts divers, entre des partis opposés, inhabiles à s'entendre, à se comprendre même, parce qu'ils ne reconnaissent aucune donnée commune.

Chez les individus, même situation. Qui de nous ne rencontre à tout moment des gens qui, pensant sur tel point selon les données de la science, réservent de propos délibéré aux indications théologiques ou métaphysiques certaines parties de ce qui fait l'objet des connaissances humaines. — scindant ainsi ce qui est un, — pour faire d'une portion le terrain de la science, de l'autre le domaine d'une spéculation soumise à tous les risques de l'imagination?

De là des conflits intestins, assimilables aux conflits entre individus ou entre partis que présentent les choses sociales, et qui se traduisent dans la conduite par ces fluctuations, ces tergiversations dont nous avons si fréquemment lieu de nous affliger.

Assurément, un tel état de choses demande à être modifié, et c'est un des plus constants sujets de réflexion des esprits que préoccupe à quelque degré le bien de l'humanité.

Mais je ne suis pas de ceux (il y en a) qui pensent qu'une semblable modification peut être opérée à bref délai. L'anarchie sociale, conséquence de l'anarchie intellectuelle, ne pourra cesser que lorsque celle-ci aura pris fin. L'anarchie mentale, à son tour, ne peut être corrigée que par une égalité d'instruction qui ne saurait se réaliser d'un jour à l'autre.

À côté des diversités que légitiment, que nécessitent les différentes fonctions sociales, il faut qu'un fonds commun de connaissances abstraites soit donné à chaque individu; c'est à cette condition qu'une suffisante communion d'idées s'établira entre les hommes. Il faut, en outre, que ce fonds commun comprenne tout ce qui a été reconnu et établi comme réel par les générations antérieures; c'est à cette condition que les idées communes auront à la fois solidité et efficacité pour guider vers l'avenir social.

On le voit, il ne s'agit de rien moins que de donner à tous une

vue suffisante de l'ensemble des connaissances humaines. L'instruction primaire, dont on parle beaucoup, est assurément quelque chose, — et ce serait un résultat que nous serions loin de dédaigner, que d'amener promptement la masse absolument illettrée à savoir lire et écrire, — mais c'est quelque chose surtout en ce sens, que c'est l'échelon initial qui mène à tout le reste. D'une nation chez qui la majorité saurait lire et écrire, mais ne saurait rien d'autre, nous ne ferions pas un cas beaucoup plus considérable que de la nôtre propre, où une si forte proportion est encore absolument dépourvue de toute culture, même la plus élémentaire. L'instruction primaire, je le répète, est importante en ce qu'elle donne accès aux connaissances plus élevées; mais elle est complètement insuffisante à constituer un lien entre les hommes, elle ne saurait guider leur conduite, individuelle ou collective.

Ce qu'il faut que chacun possède, c'est, suivant l'expression de Molière, « des clartés de tout. » Certes, prétendre épuiser toutes les sciences serait absolument irréalisable; aussi, n'est-ce pas là ce dont il est question. Une distinction bien tranchée sépare ce qui doit devenir l'avoir intellectuel de tous, de ce qui doit demeurer l'objet des spécialités. Aug. Comte l'a établie sous les désignations caractéristiques de *savoir abstrait* et *savoir concret*.

Le savoir abstrait comprend les sciences pures, lesquelles réunissent, sous des catégories peu nombreuses, toutes les lois qui régissent les phénomènes offerts à notre observation; le savoir concret comprend les sciences appliquées, les arts, et emprunte ses moyens à la connaissance des lois définies par le savoir abstrait.

Du dernier groupe je n'ai rien à dire, puisque je ne m'occupe ici que de ce qui doit être le lot de toutes les intelligences.

Toutes les lois dont les phénomènes sont les manifestations (c'est là, nous l'avons vu, le domaine de la science abstraite) font l'objet de six sciences qu'il n'est pas indifférent de ranger dans un ordre ou dans un autre. Aug. Comte, et c'est là un des grands services qu'il a rendus à la philosophie, en a établi la hiérarchie à la fois suivant l'ordre de complication croissante et de généralité décroissante; en outre, il a montré que cette classification est conforme à l'ordre suivant lequel ces diverses sciences se sont constituées. Cela fait l'objet d'une des leçons de son *Cours de philosophie positive*, et, dans l'impossibilité où je suis de donner ici

de grands détails, j'y renvoie mon lecteur : il y trouvera un profit véritable en même temps qu'une vive satisfaction mentale.

Ces six sciences, rangées suivant la hiérarchie indiquée ci-dessus, sont :

*La mathématique*, qui s'occupe du nombre, de l'espace et du temps ;

*L'astronomie*, dont l'objet est l'étude des astres qui circulent dans l'espace illimité et des lois qui règlent leurs mouvements ;

*La physique*, où l'on a en vue les propriétés qui appartiennent à toute matière considérée en masse : pesanteur, chaleur, son, lumière, électricité ;

*La chimie*, qui étudie les propriétés moléculaires des corps ;

*La biologie*, dont le champ plus restreint comprend l'étude des tissus organisés, où se manifestent les propriétés qui constituent la vie ;

Enfin la *sociologie* ou science de la vie des sociétés, dans laquelle est incluse l'histoire.

Dans cette classification, chaque science est indépendante de celles qui la suivent, et, au contraire, absolument dépendante de celles qui la précèdent ; nul, quelles que soient ses facultés, ne peut sans dommage aller de l'une à l'autre sans passer par les intermédiaires.

Cet ensemble constitue la préparation indispensable à tout homme, pour connaître le milieu dans lequel se passe son existence, en même temps que les conditions sous lesquelles il vit, tant comme individu que comme membre de l'humanité.

Mais, dira-t-on, il n'est pas possible de donner à tous une telle somme de connaissances : ceux qui sont condamnés au travail manuel, ceux qui accomplissent pour gagner de quoi vivre des fonctions qui absorbent un temps si long, n'ont guère le loisir d'acquérir tout ce bagage de sciences.

A l'heure présente, je le confesse, il est difficile de généraliser comme cela devrait être l'instruction scientifique ; mais un temps viendra, et tout y tend, où le travailleur, après avoir accompli sa fonction quotidienne, aura encore le loisir de cultiver son intelligence.

Tout y tend, ai-je dit. En effet, d'un côté les progrès de l'in-

dustrie rendent chaque jour moins pénibles et moins absorbants les travaux du prolétaire ; d'autre part, et ceci n'est pas moins important, le discrédit s'attache de plus en plus à toute existence improductive, parasite, en sorte que le jour se rapproche où il n'y aura plus de ces gens si nombreux encore en ce moment qui consomment plus qu'ils ne produisent ou même consomment sans nullement produire.

Alors, la somme nécessaire de travail étant effectuée par un plus grand nombre, plus de loisir viendra à ceux qui, actuellement, passent leur vie dans un labeur abrutissant.

Un autre progrès aussi s'accomplit peu à peu : les méthodes d'enseignement se perfectionnent, et vienne l'instant, peut-être peu éloigné de nous, où paraîtront des ouvrages écrits non plus au point de vue de la spécialité, mais au contraire dans le but de répandre les connaissances générales ; alors tout homme désireux de comprendre les choses de chaque jour pourra se donner à lui-même, en un petit nombre d'années, l'instruction scientifique telle que j'ai tenté d'en donner une idée.

Alors s'ouvriront des perspectives nouvelles : plus de savoir amènera plus de moralité, et les conséquences de cela seront plus de justice et de meilleures conditions de vie pour tous et pour chacun. Alors des doctrines solidement assises rendront les esprits vraiment cohérents et incapables des écarts dont chaque jour nous offre le spectacle attristant. Alors enfin, ces doctrines devenues communes seront un lien puissant entre les hommes, et l'état de lutte qui domine la société se changera en une action commune vers le progrès.

M. Littré l'a dit avec une autorité sous laquelle il m'est doux de m'abriter : « Pour quiconque jette un coup d'œil sur les associations psychologiques, il n'est pas douteux que le développement moral ne tienne par un lien étroit au développement scientifique. La science donne à l'esprit rectitude et impartialité ; rectitude par le vrai qu'on atteint, impartialité pour les résultats toujours finalement acceptés, bien qu'ils choquent opinions, préjugés, croyances. Or, la rectitude et l'impartialité ont une étroite affinité avec la justice qui, en définitive, est la régulatrice des choses sociales. C'est ainsi que le vrai et le bon, le progrès scientifique et le progrès moral se donnent la main, et que les sociétés acquièrent, dans leurs rapports entre elles et

« avec leurs membres, plus d'équité et plus de bonté (1). »

« Les terreurs ne sont pas sans fondement qui assaillent parfois l'homme réfléchi et les foules irréfléchies. En effet, que voit-on ? des ébranlements prolongés, des espérances déçues, des fluctuations sans arrêt, la crainte du retour d'un passé qu'on repousse et l'incertitude d'un avenir qu'on ne peut définir. En cette instabilité, la philosophie rattache toute la stabilité mentale et sociale à la stabilité de la science, qui est le point fixe donné par la civilisation antécédente (2). »

(1) E. Littré. *Études sur les Barbares et le Moyen-Age*, p. 299.

(2) E. Littré. *Préface d'un disciple, Cours de philosophie positive*, d'A. Comte.

Alors s'ouvrent des perspectives nouvelles : plus de savoir, plus de moralité, et les conséquences de cela seront plus de justice et de meilleures conditions de vie pour tous et pour chacun. Alors des doctrines solidement établies touchent les esprits et viennent cohérents et inséparables des faits dont chaque jour nous offre le spectacle. Alors enfin, ces doctrines deviennent communes et un lien naît entre les hommes, et l'état de la société humaine s'améliore en une action commune vers le progrès.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.		Pages.
PRÉFACE . . . . .	5	Dimanche 23 avril . . . . .	325
Préliminaires . . . . .	9	Lundi 24 avril . . . . .	328
Journée du 18 mars . . . . .	24	Mardi 25 avril . . . . .	333
Dimanche 19 mars . . . . .	52	Mercredi 26 avril . . . . .	336
Lundi 20 mars . . . . .	63	Jeudi 27 avril . . . . .	344
Mardi 21 mars . . . . .	76	Vendredi 28 avril . . . . .	353
Mercredi 22 mars . . . . .	94	Samedi 29 avril . . . . .	360
Jeudi 23 mars . . . . .	105	Dimanche 30 avril . . . . .	363
Vendredi 24 mars . . . . .	117	Lundi 1 <sup>er</sup> mai . . . . .	371
Samedi 25 mars . . . . .	126	Mardi 2 mai . . . . .	375
Dimanche 26 mars . . . . .	140	Mercredi 3 mai . . . . .	382
Lundi 27 mars . . . . .	143	Jeudi 4 mai . . . . .	391
Mardi 28 mars . . . . .	147	Vendredi 5 mai . . . . .	397
Mercredi 29 mars . . . . .	153	Samedi 6 mai . . . . .	407
Jeudi 30 mars . . . . .	164	Dimanche 7 mai . . . . .	414
Vendredi 31 mars . . . . .	173	Lundi 8 mai . . . . .	417
Samedi 1 <sup>er</sup> avril . . . . .	179	Mardi 9 mai . . . . .	430
Dimanche 2 avril . . . . .	185	Mercredi 10 mai . . . . .	440
Lundi 3 avril . . . . .	192	Jeudi 11 mai . . . . .	448
Mardi 4 avril . . . . .	204	Vendredi 12 mai . . . . .	454
Mercredi 5 avril . . . . .	212	Samedi 13 mai . . . . .	462
Jeudi 6 avril . . . . .	220	Dimanche 14 mai . . . . .	465
Vendredi 7 avril . . . . .	230	Lundi 15 mai . . . . .	470
Samedi 8 avril . . . . .	240	Mardi 16 mai . . . . .	480
Dimanche 9 avril . . . . .	245	Mercredi 17 mai . . . . .	491
Lundi 10 avril . . . . .	251	Jeudi 18 mai . . . . .	499
Mardi 11 avril . . . . .	257	Vendredi 19 mai . . . . .	505
Mercredi 12 avril . . . . .	266	Samedi 20 mai . . . . .	512
Jeudi 13 avril . . . . .	275	Dimanche 21 mai . . . . .	517
Vendredi 14 avril . . . . .	279	Lundi 22 mai . . . . .	522
Samedi 15 avril . . . . .	285	Mardi 23 mai . . . . .	527
Dimanche 16 avril . . . . .	294	Mercredi 24 mai . . . . .	531
Lundi 17 avril . . . . .	301	Jeudi 25 mai . . . . .	537
Mardi 18 avril . . . . .	305	Vendredi 26 mai . . . . .	538
Mercredi 19 avril . . . . .	308	Samedi 27 mai . . . . .	539
Jeudi 20 avril . . . . .	315	Dimanche 28 mai . . . . .	541
Vendredi 21 avril . . . . .	318		
Samedi 22 avril . . . . .	322	RÉSUMÉ ET CONCLUSION . . . . .	546

TABLE DES MATIÈRES

210	Le Livre de la Conscience	210
211	Le Livre de la Conscience	211
212	Le Livre de la Conscience	212
213	Le Livre de la Conscience	213
214	Le Livre de la Conscience	214
215	Le Livre de la Conscience	215
216	Le Livre de la Conscience	216
217	Le Livre de la Conscience	217
218	Le Livre de la Conscience	218
219	Le Livre de la Conscience	219
220	Le Livre de la Conscience	220
221	Le Livre de la Conscience	221
222	Le Livre de la Conscience	222
223	Le Livre de la Conscience	223
224	Le Livre de la Conscience	224
225	Le Livre de la Conscience	225
226	Le Livre de la Conscience	226
227	Le Livre de la Conscience	227
228	Le Livre de la Conscience	228
229	Le Livre de la Conscience	229
230	Le Livre de la Conscience	230
231	Le Livre de la Conscience	231
232	Le Livre de la Conscience	232
233	Le Livre de la Conscience	233
234	Le Livre de la Conscience	234
235	Le Livre de la Conscience	235
236	Le Livre de la Conscience	236
237	Le Livre de la Conscience	237
238	Le Livre de la Conscience	238
239	Le Livre de la Conscience	239
240	Le Livre de la Conscience	240
241	Le Livre de la Conscience	241
242	Le Livre de la Conscience	242
243	Le Livre de la Conscience	243
244	Le Livre de la Conscience	244
245	Le Livre de la Conscience	245
246	Le Livre de la Conscience	246
247	Le Livre de la Conscience	247
248	Le Livre de la Conscience	248
249	Le Livre de la Conscience	249
250	Le Livre de la Conscience	250

LIBRAIRIE INTERNATIONALE  
**A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C<sup>ie</sup>, Éditeurs**  
 13, Faubourg Montmartre, à Paris

**PUBLICATIONS DE 1870**

- Motley.** Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, traduit de l'anglais par M. E. Rordy, 8 vol. in-8, le vol. . . . . 5 fr.
- Le Machiavel français**, broch. in-8 de 150 p. . . . . 2 fr.
- Le Catholicisme romain et l'Orthodoxie russe.** 4 fr.
- Ch. Mismex.** Soirées de Constantinople, 1 v. in-8. 6 fr.
- Th. Funck-Brentano.** La Pensée exacte en philosophie, 1 volume in-18. . . . . 3 fr. 50.
- A. de Corval.** La Danse des Vivants, 1 v. in-18, 2 fr.
- De l'Étang.** l'Ouvrier, sa Femme et ses Enfants, 1 volume in-18. . . . . 1 fr. 25.
- Alphonse Esquiros.** l'Emile du XIX<sup>e</sup> siècle, 1 beau volume in-8. . . . . 7 fr. 50.
- Godimus.** l'Esprit de Famille, 1 vol. in-18. . . . . 3 fr.
- Raymond François.** Les Derniers Jours d'un Empire, 1 volume in-18. . . . . 3 fr. 50.
- M. de Montfauud.** Marie-Magdeleine, 1 b. v. in-8 5 fr.
- P. Foucher.** Le Démon de l'Amour, 1 v. in-18. 2 fr.
- Plouvier.** Le Livre d'or des Femmes. 1 beau volume avec 40 gravures hors texte, broché 10 fr., relié 14 fr.
- Janus.** Le Pape et le Concile, traduit par GIRAUD-TEULON, 1 volume in-18. . . . . 3 fr. 50.
- Pétruccelli della Gatina.** Histoire diplomatique des Conclaves, 4 forts volumes in-8. . . . . 24 fr.
- Laurent.** Le Catholicisme et la Religion de l'avenir, 2 volumes in-8. . . . . 15 fr.
- Gnelst.** La Constitution communale de l'Angleterre. 5 volumes in-8. . . . . 25 fr.



\*\*\* Études politiques sur le Second Empire, in-8. 2 fr.  
**Armand Pommier.** Les Monologues d'un Solitaire, 1 volume in-8. 7 fr. 50  
**Xavier Broca.** Projet concernant l'extinction du Paupérisme, in-8. 1 fr.  
**A. de Lourmel.** Le Tir et la Chasse, 1 v. in-18, 2 fr.  
**J. Levallois.** L'Année d'un Ermite, un v. in-18. 3 fr. 50.  
**Jules Simon.** Le Travail, un volume in-8. 6 fr.  
**Claire de Chanteneux.** Les Remèdes contre l'Amour, 1 volume in-18. 3 fr.  
**Adèle Daminols.** Corps et Ame, 1 vol. in-18. 3 fr.  
**Neptali Chambellan.** Les Deux Vicaires, 1 volume in-18. 3 fr.  
**Le Doux.** La Bordelaise, 1 vol. in-18. illustré. 3 fr.  
**De l'Étang.** L'Ouvrière et ses Enfants, 1 v. in-18. 50 c.  
**Armand Hayem.** Quelques conséquences du principe des Nationalités, 1 volume in-18. 2 fr. 50.  
 — La Démocratie représentative, 1 v. in-18. 1 fr. 50.  
 — De la Représentation nationale, 1 v. in-18. 1 fr. 50.  
**Docteur Olivieri.** La Science devant la Philosophie et la Foi, 1 volume in-18. 1 fr. 50.  
**Ambert.** Portraits Républicains, 1 vol. in-18. 3 fr. 50.  
**Charles Delprat.** L'art du Chant, 1 vol. in-8. 2 fr.  
**Lazare.** La Légende des rues, 2 vol. in-18. 17 fr.  
**Jules Simon.** Le Travail, 1 vol. in-18. 3 fr. 50.  
 — L'École, 1 volume in-18. 3 fr. 50.  
 — L'Ouvrier de huit ans, 1 volume in-18. 3 fr. 50.  
 — La Politique radicale, 1 volume in-18. 3 fr. 50.  
**D. P.** Le Sublime ou le Travailleur, comme il est en 1870, 1 volume in-8. 7 fr. 50.  
**Jules Simon.** Le Libre-Echange, 1 vol. in-8. 6 fr.  
 — La Peine de mort, 1 volume gr. in-18. 1 fr.  
**Edgar Quinet.** La Création, 2 vol. in-8. 10 fr.  
**Léon Vaquez.** Raymonde, 1 v. gr. in-18. 3 fr.  
 Réponse à Alexandre Dumas fils, à propos de la préface de l'Ami des femmes, 1 broch. in-12. 50 c.  
**Paul Arène.** Jean des Figues, avec une eau-forte d'Émile BENASSIT, 1 volume gr. in-18. 3 fr.

**Henri Cernuschi.** La Mécanique de l'Échange, 1 volume in-8. 3 fr. 50.  
 — Contre le billet de banque, 1 vol. gr. in-18. 2 fr.  
 — Illusions des Sociétés coopératives, 1 v. in-18. 2 fr. 50.  
**P.-J. Proudhon.** (*Œuvres posthumes*) *Théorie du Mouvement constitutionnel* au XIX<sup>e</sup> siècle. Les Contradictions politiques, 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50.  
**Comtesse de Juillan.** Les Trois amours (Caprice. Passion, Tendresse) 1 volume gr. in-18. 2 fr.  
**Edmond Castellan.** Recherches sur le Principe d'autorité, 1 volume gr. in-18. 3 fr. 50.  
**Charles Couraud.** La Société française et la Démocratie, 1 volume gr. in-18. 3 fr. 50.  
**L. Guyot-Montpayroux.** La France du Suffrage universel, broch. in-8. 1 fr.  
**E. Darcy.** Le Concile, satire. broch. in-8. 50 c.  
 \*\*\* L'Empire austro-hongrois et la Politique du comte de Beust. Esquisse politique des hommes et des choses de 1866 à 1870, avec cartes, traduit. de l'anglais, 1 volume in-8. 5 fr.  
**G. Hervé.** La Question religieuse au point de vue de la Conscience générale, 1 volume gr. in-18. 3 fr. 50.  
**Ch. Potvin.** Les Prix quinquennaux et triennaux en Belgique. — Rapports officiels de 1850 à 1870. 1 volume in-8. 5 fr.  
**Ch. Desmazié.** Le Chatelet de Paris, son organisation, ses privilèges, 1 volume in-8. 3 fr.  
**Hippolyte Babou.** Les Amoureux de Mme de Sévigné. Les Femmes vertueuses du grand siècle. 1 vol. in-8. 3 fr.  
**Paul Merriau.** L'Égypte contemporaine, de Méhémet-Ali à Saïd-Pacha. Nouvelle édition augmentée d'une Étude sur l'Isthme de Suez, par Ferdinand de Lesseps, 1 volume in-8. 3 fr.  
**Louis Blanc.** Histoire de la Révolution de Février 1848, 2 volumes gr. in-18. 7 fr.  
**M<sup>me</sup> Gagneur.** Les Forçats du Mariage, 1 v. in-18. 3 fr.



- Fr. Laurent.** Études sur l'Histoire de l'Humanité.  
Histoire du Droit des Gens. t. xviii. 1 v. in-8. 7 fr. 50.  
— La Philosophie de l'Histoire, 1 vol. in-8. 7 fr. 50.
- Edouard Langeron.** Grégoire VII et les Origines  
de la Doctrine ultramontaine, 1 vol. in-8. . . 5 fr.
- X. Emmanuelli.** Aux Paysans. Le vote du Plébiscite  
de 1870, brochure. . . . . 50 cent.
- \*\*\* Danger de la Médecine et des Préparations phar-  
maceutiques, par un Philosophe, brochure. . . 1 fr.
- L'abbé C\*\*\*.** Au Clergé français. — A bas les masques.  
— Caractères et Portraits. — Études sur le Clergé,  
1 volume gr. in-18. . . . . 3 fr. 50.
- Alexis Bouvier.** Les Pauvres, 1 vol. in-18. 3 fr.
- Ponson du Terrail.** L'Héritage de la Maltote.  
La Conspiration Cadoudal, 1 vol. gr. in-18. . . 3 fr.
- G. de Boisville.** Mélanges. — Mémoires d'un Pion.  
— Toullens ou une petite ville bretonne. — Études  
sur la Bible, 1 volume gr. in-18. . . . . 3 fr.
- Ernest Lavigne.** Les Échos de Paris, 1 vol. gr.  
in-18. . . . . 3 fr.
- Georges Mancel.** Les Paysans de Paris, 1 volume  
gr. in-18. . . . . 3 fr.
- Auguste Deschamps.** Eugène Cavaignac, 2 volu-  
mes gr. in-18 Jésus . . . . . 7 fr.
- Mannquin.** Le Problème démocratique, 1 fort vol.  
in-8. . . . . 7 fr. 50.
- Lessing.** Théâtre complet, traduit par F. Salles.  
3 volumes gr. in-18 Jésus . . . . . 10 fr. 50.
- \*\*\* Les Français sur le Rhin, broch. in-8. . . 50 c.
- Hadrian Ségoillot.** Lettres sur l'Espagne, 1 volume  
in-18. . . . . 3 fr.
- Martineau.** Richelieu, 3 vol. in-8. . . . . 22 fr. 50.
- Ch. de Coster.** Le voyage de Noces, 1 volume gr.  
in-18. . . . . 3 fr. 50.
- Ch. Jolliet.** Les Romans patriotiques. — La Frontière.  
— L'Occupation. — 1 vol. gr. in-18. . . . . 3 fr.



EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

**Ouvrages de M. Edgar QUINET**

OEUVRES POLITIQUES, 2 vol. gr. in-18. . . . .	7 fr.
LA RÉVOLUTION, 2 forts et beaux vol. in-8. . . . .	15
LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-18. . . . .	7
LA CRITIQUE DE LA RÉVOLUTION, 1 vol. in-8. . . . .	1
FRANCE ET ALLEMAGNE, 1 vol. in-8. . . . .	1
L'EXPÉDITION DU MEXIQUE, 1 vol. in-18. . . . .	1
LA CRÉATION, 2 beaux vol. in-8. . . . .	10
LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. 1 vol. in-18. . . . .	1 fr.

**Ouvrages de M<sup>me</sup> Edgar QUINET**

LES MÉMOIRES D'EXIL. — Bruxelles, l'Oberland, 1 vol. gr. in-18. . . . .	3 fr. 50
LE MÊME OUVRAGE. 2 <sup>e</sup> série, 1 vol. gr. in-18. . . . .	3 50

**Ouvrage de Louis BLANC**

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, 2 vol. grand in-18 (nouvelle édition). . . . .	7 fr.
--	-------

**Ouvrages de P.-J. PROUDHON**

OEUVRES ANCIENNES COMPLÈTES, 19 vol. gr. in-18, à 3 fr. 30 le vol.	
OEUVRES POSTHUMES, inédites, 4 vol. grand in-18, à 3 fr. 30 le vol.	
OEUVRES INTERDITES EN FRANCE, 7 vol. gr. in-18, à 3 fr. 30 le vol.	
LA BIBLE ANNOTÉE : LES ÉVANGILES, LES APÔTRES, 2 forts vol. gr. in-18, ensemble . . . . .	9 fr.